

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Bureau

Présidence : M. Michele Colleoni
Vice-présidence : M. Vincent Daher
Secrétaire : Mme Nancy Ruerat
Membres : M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

Sont présent-e-s :

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Louis Mégroz, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

Mme Vally Carter, M. Vincent Daher, M. Alain Fischer, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Nancy Ruerat

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS FINAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024**NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif

- | | | | |
|----|---|---|-----------------------|
| a) | 383-24.10
Entrée en matière
Fr. 175'000.-- | Ecole du Bachet – Rénovation des menuiseries – Crédit d'investissement | <u>p. 1923</u> |
| b) | 384-24.10
Entrée en matière
Fr. 215'000.-- | Périmètre Bac / Maisonnets / Louis-Bertrand - Construction d'une ludothèque et d'un logement dans un bâtiment locatif (B) - Crédit d'étude | <u>p. 1923</u> |
| c) | 385-24.10
Entrée en matière
Fr. 120'000.-- | Installation de panneaux géothermiques dans le parking souterrain du BAM - Crédit d'investissement | <u>p. 1924</u> |
| d) | 386-24.10
Entrée en matière
Fr. 490'000.-- | Construction d'un éco-point dans le quartier de Surville, au chemin des Erables - Crédit d'investissement | <u>p. 1926</u> |
| e) | 387-24.10
Entrée en matière
Fr. 6'099'000.-- | Acquisition de surfaces administratives supplémentaires pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons - Crédit d'investissement | <u>p. 1926</u> |
| f) | 389-24.10
Entrée en matière
Fr. 329'000.-- | Requalification de l'avenue Eugène-Lance - Crédit d'investissement | <u>p. 1927</u> |
| g) | 390-24.10
Entrée en matière
Fr. 187'000.-- | Réaménagement des espaces extérieurs publics du chemin Louis-Hubert et de l'avenue des Morgines - Crédit d'investissement | <u>p. 1927</u> |
| h) | 391-24.10
Entrée en matière | Modification des statuts de l'ORPC Lancy-Cressy | <u>p. 1928</u> |

7) Motions – Résolutions

- | | | |
|----|---|-----------------------|
| a) | Résolution du groupe MCG « Pour la préservation des arbres, végétaux et biodiversité sur les parcelles no 377 à 380 – DD 111141 » (R117-2024) | <u>p. 1928</u> |
|----|---|-----------------------|

RAPPORTS DE COMMISSION8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|--------------------------|---|-----------------------|
| a) | R108-2024
Vote | Résolution « Elargir l'offre d'activité dans le cadre de la stratégie des rez-de-chaussée actifs » - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 20 juin 2024 (Mme Nancy RUERAT) | <u>p. 1933</u> |
|----|--------------------------|---|-----------------------|

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

- b) 380-24.09 Plans de mobilité scolaire – Crédit d’investissement – **p. 1936**
Arrêté
 Fr. 339'000.-- Rapport de la Commission conjointe environnement et développement durable et aménagement du territoire, séance du 17 septembre 2024 (Mme Kristine BEUN)
- c) 378-24.09 Réaménagement de la place de Pont-Rouge – Crédit **p. 1939**
Arrêté
 Fr. 520'000.-- d’investissement – Rapport de la Commission de l’environnement et du développement durable, séance du 17 septembre 2024 (Mme Kristine BEUN)
- d) 375-24.09 Restaurant Café Zinette – Aménagement de la terrasse **p. 1942**
Arrêté
 Fr. 510'000.-- extérieure et rafraîchissement de l’intérieur – Crédit d’investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 (M. Philippe BONVIN)
- e) 376-24.09 Contre-route Communes-Réunies – Réfection des enrobés **p. 1944**
Arrêté
 Fr. 375'000.-- – Crédit d’investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 (M. Philippe BONVIN)
- f) 381-24.09 Chemin du Clos – Intersection chemin des Semailles/école **p. 1947**
Arrêté
 Fr. 332'000.-- des Palettes – Assainissement – Réaménagement – Développement de la fibre optique – Crédit d’étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 (M. Philippe BONVIN)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission sociale et petite enfance, séance du 2 septembre 2024, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Présentation de l’association La Virgule par le comité **p. 1949**
 b) Présentation des conclusions de la démarche Demain Seniors **p. 1950**
- 10) Commission de l’environnement et du développement durable, séance du 17 septembre 2024, rapporteure Mme Kristine BEUN
 Divers
- 11) Commission de l’aménagement du territoire, séance du 19 septembre 2024, rapporteur Mme Virginie VANDEPUTTE
- a) PLQ Chapelle Gui – Planification test **p. 1951**
 b) Divers
- 12) Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024, rapporteur M. Philippe BONVIN
 Divers
- 13) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 24 septembre 2024, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Présentation du programme du service de la culture pour la période septembre à décembre **p. 1955**
 b) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024**POINTS FINAUX**

14) Propositions individuelles et questions

p. 1956**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Colleoni : bonsoir à tous. Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2024. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs de l'administration, et Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse l'absence de Mme Carter, M. Daher, M. Fischer, M. Mayer, Mme Monod, Mme Ruerat. Nous sommes donc 31, nombre de votants 30, majorité à 16.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Beun : nous souhaitons déposer une résolution intitulée « Pour la préservation des arbres, végétaux et biodiversité sur les parcelles N°377 à 380 – DD111141 ».

M. Colleoni : nous allons voter l'approbation de l'ordre du jour avec cette modification. La résolution sera traitée au point 7).

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. Colleoni : nous avons reçu la lettre de démission de M. Christian Haas, que je vais vous lire.

Concerne : démission du Conseil Municipal

*Monsieur le Président,
Cher Michele,*

Par la présente, je vous informe de ma décision de mettre un terme à mon engagement de conseiller municipal.

J'ai toujours eu énormément de plaisir à participer tant aux commissions qu'aux séances plénières et à débattre ouvertement des nombreux dossiers et enjeux liés au développement de la Ville de Lancy.

Il est néanmoins temps de penser à la relève et c'est pour cette raison que notre groupe présente Jean-Adrien LORENZINI pour me succéder.

Je vous demande donc de prendre acte de ma dernière participation à la séance du jeudi 21 novembre 2024, et d'annoncer la candidature de Jean-Adrien LORENZINI au service des votations.

Je vous adresse, Monsieur le Président, cher Michele, l'expression de mes sentiments distingués.

Christian Haas

M. Colleoni : nous avons reçu les statistiques des accidents et maladies professionnels en Suisse. Il est à disposition au secrétariat du Conseil municipal.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : j'ai une seule communication. Nous avons sollicité le Bureau pour savoir s'il y avait parmi vous une conseillère municipale ou un conseiller municipal qui avait été naturalisé-e et qui était intéressé-e à prendre la parole au moment de la cérémonie des promotions civiques qui aura lieu le 29 octobre. Nous avons eu le retour d'un seul groupe, à savoir le groupe socialiste. Je voulais donc vous resolliciter parce qu'il faut avancer dans l'organisation. La représentante socialiste au Bureau a fait un retour au caucus et il y a une personne qui est intéressée et qui est à disposition. Je souhaiterais savoir, d'ici la fin de cette séance, si d'autres personnes sont intéressées, auquel cas on procédera à un tirage au sort, parce qu'on ne peut pas avoir plusieurs prises de parole, on n'a pas le temps dans le protocole. Mais comme on n'a pas eu d'autres retours, on ne sait pas si cela a été traité au sein de vos caucus ou pas. Donc, je vous laisse le cas échéant me revenir d'ici la fin de ce Conseil municipal et si je n'ai pas de nouvelles, nous irons de l'avant avec la proposition déjà reçue.

Mme Gachet : je souhaite répondre à une question qui avait été formulée par M. Dérobert, concernant une plainte qu'il avait reçue concernant le Crescendo, le restaurant qui se trouve à St-Georges. Il n'y a eu effectivement qu'un seul plaignant, sinon en termes de plaintes, il n'y en a eu ni à la police municipale ni à la police cantonale. Par contre, cela leur a permis de prendre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

langue avec le gérant et l'ilotier de secteur est sur l'affaire par rapport aux éventuelles demandes d'autorisation d'animations musicales sur la terrasse. Pour le moment il n'y en a pas eu mais nous sommes extrêmement vigilants par rapport à la suite des éventuels événements qui pourraient avoir lieu là-bas.

Une information sportive – à vos agendas – je vous rappelle qu'il y a la Run'Aire le dimanche 27 octobre avec différents parcours course, marche et des parties courses avec enfants avec différents parcours et différentes longueurs. C'est toujours un moment super sympa au bord de l'Aire.

Si vous avez lu le Lancéen ou si vous êtes sur les réseaux, nous organisons le samedi 9 novembre un exercice GSL pour voir l'opérationnalité du commandement et voir comment les différents corps s'organisent par rapport à un événement qu'il va y avoir et qui va être monté. Cela se passe à l'Espace Palettes, le matin et dès 14h00 l'ensemble des groupes sécurité font des démonstrations sur les gestes qui sauvent. Cela vous permettra, et à vos familles et à vos amis, de revoir tous les gestes que vous avez tous probablement appris dans le cadre de vos cours samaritains, mais c'est toujours intéressant en tout cas de les revoir régulièrement.

M. Bonfanti : j'ai deux informations, l'une positive, l'autre qui l'est beaucoup moins. Je commence par celle-ci. Comme vous avez pu le lire dans les médias, des tags antisémites ont été peints ces derniers jours à Lancy, dans divers lieux, dont la piscine et à proximité de la Mairie. De manière générale, du moment qu'on est sur la domanialité publique, on efface immédiatement ces tags et on porte plainte. Du moment que c'est sur le domaine privé, on prend contact avec le propriétaire et lui demande d'effacer ou même on prend les devants et on efface avant qu'il ne puisse réagir.

La deuxième information plus positive, vous l'avez aussi vu peut-être à travers les médias. Elle vient d'un élément plutôt négatif mais qui s'est transformé en élément positif. Vous vous rappelez en 2023 la tempête qui a eu lieu à la Chaux-de-Fonds, qui avait dévasté une bonne partie de la végétation de cette ville. Suite à cela, la décision avait été prise, sur demande de certains jardiniers d'ailleurs, de se déplacer directement à la Chaux-de-Fonds pour les aider à planter des arbres dans divers lieux de la ville. Ces jardiniers sont au nombre de 7 ou 8, ils ont commencé lundi, ils vont rester deux semaines sur ce périmètre avec des jardiniers de Meyrin qui les ont rejoints ces derniers jours. Je les rejoins pour ma part demain pour discuter avec eux et voir comment ils ont pu planter ces nombreux arbres. Je tenais à les remercier pour ce travail et mettre en avant la solidarité de la ville de Lancy envers la ville de La Chaux-de-Fonds qui a eu beaucoup de difficultés suite à cette tempête.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024**NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**a) Ecole du Bachet – Rénovation des menuiseries – Crédit d’investissement (Fr. 175'000.--)
(383-24.10)**
=====

Mme Moyard : cet exposé des motifs est tout simple, il s’agit de travaux d’entretien sur les menuiseries, principalement les fenêtres, de l’école du Bachet. Comme tous les éléments en bois, ils doivent être régulièrement entretenus, démis, restaurés, replacés. Etant donné que le montant est supérieur de Fr. 75'000.— à la somme constituant le seuil pour un investissement, il vous est proposé sous la forme d’un crédit d’investissement. Nous devons évidemment respecter les normes patrimoniales, étant donné que l’école du Bachet, comme toutes les autres de la même époque, a été construite par l’architecte Waltenspühl et est donc protégée. Nous vous remercions d’avance de votre entrée en matière et proposons un renvoi à la Commission des travaux, étant donné que nous sommes dans le cadre du budget 2024.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s’exprimer, nous allons voter l’entrée en matière.

L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

b) Périmètre Bac / Maisonnets / Louis-Bertrand - Construction d'une ludothèque et d'un logement dans un bâtiment locatif (B) - Crédit d'étude (Fr. 215'000.--) (384-24.10)
=====

Mme Moyard : ce crédit d’étude est une bonne nouvelle, il y a de temps en temps des choses qui vont plus vite que ce que l’on pense. Nous sommes dans le plan localisé de quartier de Bac-Maisonnets qui va être construit avec trois immeubles en triangle, dont il était déjà prévu que la Ville de Lancy construise un immeuble, au rez duquel il y aurait une crèche et dans les étages des logements. Il y avait un autre bâtiment construit par un propriétaire privé et un troisième dont on ne savait pas très bien quand il serait construit puisqu’une propriétaire qui avait des biens-fonds majoritaires ne souhaitaient pas vendre. Tout à coup, durant l’été, elle a voulu vendre et cela permet de débloquer la construction. C’est une très bonne nouvelle pour notre premier bâtiment déjà prévu, parce que cela va permettre de baisser les coûts liés à la construction. En effet, pour construire deux bâtiments sur trois, il fallait faire une tonne de travaux spéciaux pour préserver justement la dernière parcelle. Et donc avec ce déblocage, cela permettrait éventuellement de faire en sorte que le chantier de ce dernier bâtiment rattrape son retard et puisse se faire à peu près dans les mêmes temps que le chantier des deux autres bâtiments. Donc, c’est une bonne nouvelle.

La Ville de Lancy, qui souhaite travailler, comme vous le savez, en termes d’aménagement du territoire, sur des rez-de-chaussée actifs, prévoit pour ces trois bâtiments, la crèche je vous en ai parlé, un restaurant d’application pour Clair-Bois dans le bâtiment privé, et une ludothèque dans ce nouveau bâtiment. Et donc, nous vous soumettons ce crédit d’étude pour créer une deuxième ludothèque à Lancy, puisqu’aujourd’hui on n’en a qu’une à l’Espace Palettes, qui déborde, il y a un gros besoin et vu la taille de notre commune, une seule ludothèque de 180m2, ce n’est pas assez. L’idée est de pouvoir avoir une infrastructure publique supplémentaire au

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Petit-Lancy et le solde de nos droits à bâtir nous permet pour l'instant d'avoir un appartement au 1^{er} étage.

Nous vous reviendrons peut-être dans un proche avenir avec d'autres possibilités que nous étudions actuellement. Mais à ce stade, nous souhaitons déjà lancer les études pour ce dossier et nous vous proposons ce crédit d'étude pour un montant de Fr. 215'000.—. Nous vous proposons un renvoi en Commission des travaux et en Commission des finances, étant donné que nous n'avions aucune idée du moment où la propriétaire en question serait d'accord de vendre, nous n'avions pas mis de somme au budget des investissements 2024, raison pour laquelle le passage en Commission des finances est sollicité.

M. Dérobert : j'ai juste une question. Je n'ai pas très bien compris pour quel sujet vous nous reviendriez éventuellement plus tard. Je n'ai pas très bien saisi.

Mme Moyard : c'est normal que vous n'ayez pas très bien saisi, je suis restée vague. Etant donné que cela nécessite encore d'étudier d'éventuelles faisabilités et que le Conseil administratif n'a pas pris de décision, je ne vais pas vous en dire plus à ce stade. Il y a des questions qui se posent de savoir qui va construire quoi sur ce bâtiment. Il y a toute une série de discussions, il y a encore beaucoup de partenaires, il y a différents promoteurs, il y a ceux qui veulent vendre, il y a ceux qui veulent partir, il y a ceux qui aimeraient des échanges de parcelles, etc. C'est un dossier assez compliqué à monter, mais notre intérêt, c'est que plus vite il se simplifie, plus vite les travaux pourront commencer et si les travaux globaux se font, ce sera des économies substantielles pour la Ville de Lancy. Donc, la Ville a un intérêt à ce que le bâtiment B se débloque rapidement. De là à voir si elle proposera certaines options, c'est encore à discuter. Donc, à ce stade je ne vous en dirai pas plus, mais je vous remercie de votre intérêt et je suis sûre que vous aurez une oreille très attentive dans les mois à venir.

M. Dérobert : vous connaissez mon entrain aux projets à différentes échelles et qu'on nous rajoute toujours quelque chose après, donc je serai très attentif, je me réjouis d'entendre la position du Conseil administratif.

Une deuxième ludothèque dans la commune, vu que j'ai entendu que la première fonctionnait extrêmement bien depuis qu'on l'a municipalisée, sera sûrement une excellente nouvelle pour tous les habitants du Petit-Lancy et on entrera bien sûr en matière.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

c) Installation de panneaux géothermiques dans le parking souterrain du BAM - Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--) (385-24.10)

=====

Mme Moyard : c'est un crédit d'investissement qui me fait particulièrement plaisir, parce qu'il s'agit d'un projet pilote, c'est une innovation en termes énergétiques. Il s'agit de placer des panneaux géothermiques de façade à l'intérieur du parking du BAM. Comme vous le voyez sur l'image, en plus cela peut être plus joli que simplement du béton armé nu, comme il y a souvent dans les parkings. Et cela permettra de fournir une énergie tout à fait substantielle, à savoir 20% de la production de chaleur nécessaire à l'entier du bâtiment, ce qui va tout à fait dans le sens du plan climat de la Ville de Lancy. C'est une technologie qui a déjà été testée, qui est encore peu implantée et après l'avoir bien étudiée par le pôle énergie du service des travaux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

et de l'énergie, nous vous proposons de mettre en place ce projet pilote. Cela nous permettra de voir comment cela fonctionne, on n'a pas de doute, on ne fait pas des tests grandeur nature, d'autres ont testé pour nous, la technologie fonctionne, mais ce serait le premier endroit à Lancy et – je m'aventure peut-être un peu – dans le canton.

Donc, cela nous paraît quelque chose de tout à fait ambitieux et intéressant, étant rappelé que ce que vous avez voté dans le plan climat, c'est la neutralité carbone pour 2050 et la réduction de 60% des émissions pour 2030, autant dire qu'on a du pain sur la planche, donc ce n'est pas le dernier projet de ce genre que nous vous présenterons dans les mois et années à venir.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : c'est un projet qui n'est pas très coûteux, il est bien expliqué dans le document qu'on nous a fourni. Outre le fait qu'on puisse être curieux lors de ces commissions, je ne sais pas pourquoi on va passer du temps là-dessus. La plupart des objets qu'on va renvoyer en commission, c'est en Commission des travaux, et on va surcharger cette commission. Je ne vois pas d'inconvénients à voter sur le siège ce soir. Les informations, nous les avons, alors je serai curieux d'en apprendre plus, mais outre ma curiosité personnelle, je ne pense pas qu'on ait besoin de remettre en question ce type de projets.

Mme Moyard : vous êtes bien entendu libres de voter sur le siège, si vous avez envie, tous les exposés des motifs qu'on vous présente, on ne sera pas triste. C'est vrai que les commissions de cette période sont lourdes, parce qu'on a également tous les points liés au budget, cela fait pas mal de travail.

On fera bien entendu ce que vous souhaitez au niveau du collège, mais il y a peut-être plus de choses à expliquer en commission pour cela que pour les menuiseries du Bachet que vous avez souhaité renvoyer en commission, alors que l'exposé des motifs fait trois pages et que ce n'est ni un projet pilote ni une innovation énergétique.

C'est comme vous voulez, on est à votre disposition, je ne vous cache pas que la Commission des travaux comptera quatre entrées en matière, plus le budget, donc ce sera une double séance le 28 octobre, mais si vous votez cela sur le siège, ce sera quand même une double séance. On s'en remet à votre Conseil.

M. Colleoni : je vous propose, puisque les groupes ne se sont pas préparés à un vote sur le siège, de faire une suspension de séance.

Suspension de séance de 3 minutes.

M. Colleoni : nous avons une proposition de M. Dérobert, qui est un vote sur le siège. Je vous propose de voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est refusée par 20 non, 9 oui, 0 abstention.

M. Colleoni : nous allons maintenant voter la proposition du Bureau, donc le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024**d) Construction d'un éco-point dans le quartier de Surville, au chemin des Erables - Crédit d'investissement (Fr. 490'000.--) (386-24.10)**
=====

M. Bonfanti : depuis de nombreuses années maintenant la politique de gestion des déchets de la Ville de Lancy est d'accroître le nombre d'éco-points sur son territoire afin d'augmenter le taux de tri des habitantes et des habitants. Jusqu'à présent, cette politique a démontré son efficacité. Ces équipements sont adaptés à la population et permettent de plus la suppression des tournées dites en porte à porte.

Le nouvel éco-point qui vous est proposé permet d'améliorer le maillage des éco-points sur le territoire de Lancy et plus particulièrement dans le quartier en pleine mutation de Surville. Cette installation servira à intégrer les nouveaux immeubles se trouvant le long de la route de Chancy et le long du chemin des Erables. Un autre éco-point est d'ores et déjà planifié dans ce quartier et fera l'objet d'un autre crédit l'année prochaine.

Le Conseil administratif vous demande de faire un bon accueil à cet objet en le renvoyant en commission pour traitement.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est de renvoyer à la Commission de l'environnement et du développement durable. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Acquisition de surfaces administratives supplémentaires pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons - Crédit d'investissement (Fr. 6'099'000.--) (387-24.10)
=====

Mme Moyard : il y a quelque temps, vous avez voté l'acquisition de surfaces industrielles et artisanales à Rambossons pour avoir un deuxième emplacement pour la voirie, qui est aujourd'hui essentiellement basée à Gérard-de-Ternier avec quelques petits satellites. L'idée, pour avoir une gestion plus efficiente, c'est d'avoir un deuxième site, qui est également nécessaire du fait qu'il y aura des travaux importants à mener sur le site de Gérard-de-Ternier. Justement, dans ce cadre, nous avons dû prendre toute une série de mesures urgentes de mise en sécurité sur le site de Gérard-de-Ternier, qui ont été faites. Et il y a des mesures un peu plus sur le long terme qui doivent être prises, ce qui nécessite des déplacements d'une partie du personnel du service de l'environnement. La question était de savoir où les mettre. Il y a l'opportunité, en partenariat avec le promoteur qui construit le site de Rambossons et avec qui nous sommes en PPE, d'acquérir des surfaces administratives supplémentaires. Nous avons dans un premier temps étudié le fait d'acquérir des surfaces pour d'autres services que le service de l'environnement. Cela n'a pas été autorisé par les services cantonaux du fait que, comme on est en zone industrielle et artisanale (ZIA), il faut garder des surfaces administratives liées au service de l'environnement, liées à l'activité industrielle.

C'est justement ce que l'on vous propose ici, c'est d'acquérir quelques surfaces supplémentaires dans ce projet, de manière à pouvoir déplacer une partie du staff administratif du service de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

l'environnement pour avoir à la fois une meilleure gestion et permettre de faire des travaux un peu plus lourds à Gérard-de-Ternier.

C'est un crédit d'investissement pour un montant de Fr. 6 millions et nous vous proposons un passage en Commission des travaux, puis des finances pour étudier ce dossier. On vous remercie d'avance de votre entrée en matière.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

f) Requalification de l'avenue Eugène-Lance - Crédit d'investissement (Fr. 329'000.— (389-24.10)

=====

M. Bonfanti : ce crédit d'étude concerne la requalification de l'avenue Eugène-Lance en phase d'avant-projet. L'objectif de cet avant-projet est de transformer cette avenue avec une fonction très routière en un axe avec une vocation majeure de mobilité douce à dominante nature. Ce périmètre est à présent très bien desservi par les transports publics (bus, tram et trains) et c'est l'occasion de transformer cet axe structurant en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques notamment.

Le Conseil administratif vous demande de faire un bon accueil à cet objet en le renvoyant en commission pour traitement.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est de renvoyer à la Commission de l'aménagement du territoire et à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

g) Réaménagement des espaces extérieurs publics du chemin Louis-Hubert et de l'avenue des Morgines - Crédit d'investissement (Fr. 187'000.--) (390-24.10)

=====

M. Bonfanti : ce crédit d'étude concerne le réaménagement des espaces extérieurs publics du chemin Louis-Hubert ainsi que l'avenue des Morgines sur la section comprise entre l'avenue des Grandes-Communes et le giratoire Louis-Hubert au Petit-Lancy.

Cette étude se déroulera en deux phases. La première vise à créer une image directrice permettant de définir l'emprise des cessions nécessaires. La seconde étape consiste en l'élaboration d'un avant-projet qualitatif de réaménagement de l'espace public. L'objectif est de répondre aux exigences du PDCom en matière d'espaces publics et de mobilité.

Le Conseil administratif vous demande de faire un bon accueil à cet objet en le renvoyant en commission pour traitement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : le Bureau propose le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

h) Modification des statuts de l'ORPC Lancy-Cressy (391-24.10)

=====

Mme Gachet : nous vous proposons des modifications des statuts de l'ORPC Lancy-Cressy en raison d'une demande qui a été formulée par la Commune de Conflignon en 2023 de sortir de l'ORPC Lancy-Cressy, afin de pouvoir se raccrocher à l'ORPC-Champagne. En effet, l'ensemble de leurs services sécuritaires pompiers-police est intégralement gérée dans le cadre de la Champagne et il y avait une cohérence de transférer aussi les compétences protection civile à la Champagne.

Conformément aux statuts, la demande a été acceptée au niveau du Conseil de l'ORPC. Cela a nécessité de retravailler sur les statuts, puisque Conflignon sort, et nous restons donc avec Onex. On a retravaillé sur les statuts de manière à pouvoir passer à l'ORPC Lancy-Onex, ce sera présenté dans le cadre du budget, il y aura relativement peu d'impacts financiers en raison de la restructuration aussi que l'on a proposée dans le cadre du service de la sécurité. On se fera un plaisir de vous présenter les modifications, certaines cosmétiques, mais certaines de fond aussi sur le fonctionnement de l'ORPC lors d'une prochaine commission.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est que cet objet passe à la Commission de la sécurité.

Le renvoi à la Commission de la sécurité est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Résolution du groupe MCG « Pour la préservation des arbres, végétaux et biodiversité sur les parcelles no 377 à 380 – DD 111141 » (R117-2024)

=====

Un projet (DD111141) ratissera notamment les bâtiments 1 à 5 du chemin de Claire-Vue pour bâtir un immeuble et ce, malgré les particularités patrimoniales de ces bâtiments ainsi que leurs qualités architecturales érigés dans les années 30 et, particulièrement le n°5.

Sur ces parcelles se trouvent également des jardins ainsi qu'une forêt (à l'arrière des bâtiments) avec des arbres centenaires et exceptionnels ainsi qu'une biodiversité très riche, intéressante et importante dans notre commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

L'un des derniers poumons verts de notre commune sera malheureusement détruit et seul, selon le projet, une cinquantaine d'arbres (dont des chênes séculaires) ne seraient pas abattus, ce qui est trop peu.

Il est donc important de préserver un maximum d'arbres, de les garder et de les protéger et pas seulement qu'une cinquantaine d'arbres comme proposé dans le projet, mais au moins 95% de ceux-ci.

En effet, la Qualité de ces arbres est indéniable, dont la majorité sont séculaires, et il est donc important de les préserver de l'abattage et donc de les protéger : la préservation de ceux-ci - et d'un maximum de forêt - est une grande importance notamment pour la faune et la biodiversité s'y trouvant : il serait donc fort dommage et dommageable ne pouvoir garder un maximum d'arbres.

Notons également l'importance, les avantages et bénéfiques des arbres qui permettent la perméabilité des sols et qu'il y a un besoin de préserver des îlots de fraîcheurs (V. Stratégie Climat) et donc de végétations et verdure dans notre Commune, qui produisent de l'ombre, protègent de la chaleur grâce à la canopée et font vivre une biodiversité importante et intéressante (V. PDCOM fiche W. Climat, plan Climat lancéen, plan Climat cantonal, plan chaleur, ...)

De plus, en 2019 la motion "Pour un plan climat lancéen" a été voté.

Précisons qu'à l'heure actuelle, et avec le réchauffement climatique, il y a une préoccupation urgente en matière de climat comme stipulé dans notre PDCOM et, le défi climatique étant très important, il faut non seulement augmenter les résiliences climatiques du territoire,

De ces faits, il serait donc judicieux de garder un maximum d'arbres et de forêt sur ces parcelles, soit 95%.

Par ces motifs, le Conseil municipal

- 1. invite le Conseil administratif à contrôler ce projet et l'abattage des arbres et végétation*
- 2. affirme sa volonté de protéger et préserver un maximum d'arbres, végétation, soit plus de 95% de ceux-ci*
- 3. invite le Conseil administratif à vérifier l'ensemble des travaux afin que tout soit en concordance avec les desiderata de la Commune et du PDCOM*
- 4. de faire replanter et donc remplacer tous les arbres abattus, sur ce périmètre et parcelles et ce, au frais du propriétaire.*

Mme Beun : *(lecture de la résolution)*

M. Colleoni : merci Mme Beun pour cette lecture. Vous souhaitez la renvoyer en commission ou avez un souhait quelconque ?

Mme Beun : oui.

M. Colleoni : et quelle commission ?

Mme Beun : peut-être celle de l'aménagement-environnement.

M. Colleoni : ce sont deux commissions différentes. Les deux commissions ?

Mme Beun : l'abattage de ces arbres fait partie de l'environnement et l'aménagement c'est par rapport aux bâtiments qui vont se construire. Donc, oui, les deux commissions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

M. Colleoni : donc, on a une proposition de renvoi de cette résolution à la Commission de l'aménagement et environnement.

M. Bonfanti : nous étions intervenus en Commission de l'aménagement du territoire pour présenter l'état d'avancement de ce projet à la fin août, dans la mesure où le Tribunal fédéral avait donné sa décision quant à l'autorisation de construire, celle-ci est entrée en force, les recourants ont été déboutés plus sur la forme que sur le fond d'ailleurs par rapport à ce projet. Donc, l'autorisation de construire est entrée en force. Je vous avais dit que nous souhaitions quand même voir les architectes et les propriétaires pour voir si des solutions pouvaient être trouvées, solutions qui seraient gagnant-gagnant parce qu'il est avéré que du moment qu'ils ont une autorisation de construire en force et que ces propriétaires attendent maintenant depuis 7-8 ans la possibilité de pouvoir construire cet immeuble, je les vois mal revenir en arrière et dire : on ne va plus rien construire et on va protéger les bâtiments, alors qu'ils ont été jusqu'au bout pour pouvoir les développer.

Nous avons pu les voir, nous sommes actuellement en négociation avec eux, je ne peux pas vous en dire plus parce que l'idée c'est vraiment de pouvoir négocier et voir ce que l'on peut espérer de leur part.

Par rapport à cette résolution, je pense qu'on est tous d'accord pour dire qu'on aurait bien voulu que ces bâtiments soient préservés, qu'ils soient aussi rénovés tant qu'à faire. On a aussi souhaité préserver le plus d'arbres possible dans ce périmètre, je pense qu'on est tous d'accord avec cela.

Il n'en reste pas moins que, quand je lis les demandes projetées dans ce document, comme demander au Conseil administratif de contrôler ce projet au niveau de l'abattage des arbres et de la végétation, la commune de Lancy n'est pas l'autorité de contrôle des autorisations de construire. Cette autorisation de construire est entrée en force, il y a des plans d'abattage, il y a des plans qui vont pouvoir déterminer où vont se construire ces immeubles, c'est aux services de l'Etat de déterminer si ces plans vont être mis en place et de voir comment ils vont être respectés ou pas, ce n'est pas à la Ville de Lancy de le faire, on n'en a d'ailleurs pas les compétences, ni les équipes pour pouvoir le faire. Je suis un peu perplexe par rapport à cette demande, parce que si on veut contrôler que le nombre d'arbres qui est indiqué dans le plan d'abattage d'arbres est respecté, c'est le service cantonal de nature et paysage qui va pouvoir le constater, si les immeubles se construisent au bon endroit, c'est l'Office de l'urbanisme qui va le constater avec l'OAC et sûrement d'autres services qui vont pouvoir aller vérifier que tout se fait dans la bonne marche de ce qui est inscrit dans l'autorisation de construire.

Le deuxième élément que vous demandez, de préserver 95% de la végétation, là j'aimerais aussi savoir d'où sort ce chiffre, parce qu'on a un certain nombre d'arbres maintenant, l'autorisation de construire précise le nombre d'abattages. Donc, j'aimerais savoir s'il y a un corollaire avec cela ou si c'est un chiffre qui sort de je ne sais où. Donc, merci de préciser ces éléments.

Vous avez aussi indiqué qu'il y avait une forêt dans ce périmètre, je suis le premier à l'apprendre, je sais qu'il y a beaucoup d'arbres, mais cela ne correspond pas à la définition d'une forêt.

Vous avez également dit qu'il y avait beaucoup d'arbres qui étaient remarquables et intéressants, je vous remercie de clarifier cette situation en m'indiquant les essences ou les espèces d'arbres qui sont actuellement dans ce périmètre et qui devraient être préservées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Le dernier élément, de faire replanter ces arbres dans le périmètre, là de nouveau l'autorité communale ne peut pas contraindre un propriétaire privé à planter des arbres sur son domaine privé. C'est impossible. On peut l'accompagner s'il le souhaite, je vous rappelle qu'il y a le fonds biodiversité qui a été mis en place et qui permet justement de planter des arbres, nous pouvons l'accompagner pour le faire. De toute façon, il devra replanter des arbres parce que vu qu'il va abattre beaucoup d'arbres, il va y avoir une compensation à effectuer sur son périmètre. Mais il ne pourra pas replanter autant d'arbres qu'il en a abattu, vu qu'il construit un grand immeuble à la place. Là aussi, il y a une réflexion à avoir à ce niveau parce que je ne vois pas comment on pourrait contraindre le propriétaire privé à planter des arbres sur son domaine.

M. Mégroz : ce sujet me touche particulièrement parce que j'ai vécu dans ces immeubles jusqu'à il y a peu. Tous les matins, un petit écureuil roux venait sur mon balcon, que j'ai nommé Ladislas. Pendant la période des amours au printemps, sa copine venait le retrouver. Cela me touche un peu de savoir que les gros camions de l'UBS vont raser tous ces arbres et j'espère que Ladislas va pouvoir rejoindre sa copine au printemps prochain quand même, au bois de la Bâtie par exemple.

Au-delà de cela, cette parcelle est préservée avec des arbres, de la biodiversité, toutes ces questions me touchent. On parle de patrimoine, d'arbres, mais on parle peu des habitantes et des habitants. Moi je fais partie de ceux qui ont réussi à partir, heureusement mes ex-voisins qui avaient des enfants ont réussi à partir aussi, la femme enceinte aussi, mais il y a encore beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui habitent dans ces bâtiments, qui ont des situations précaires. En juin passé on était déjà censé partir, moi je suis parti, d'autres ont pu rester. Là cela va être à Noël, donc les gens vont devoir partir de ces immeubles à Noël, je sais que certains n'ont pas de solution.

Comme l'a dit M. Bonfanti, mon but n'est pas d'ouvrir le débat maintenant parce que si c'est renvoyé en commission, c'est là qu'il faudra en discuter. Comme M. Bonfanti a un peu parlé des discussions qu'il y avait avec les propriétaires, moi j'aimerais aussi que l'on mette les locataires au centre de ces discussions. Je sais que la Ville de Lancy n'a pas de pouvoir particulier, comme cela a été dit, mais peut-être que si le service des affaires sociales pouvait apporter une assistance administrative à ces locataires qui n'ont pas de solution. Je ne sais pas si quelque chose peut être fait à ce niveau-là.

M. Dérobert : waow deux fois, parce que M. Bonfanti, pour une fois, m'a volé à peu près tout ce que je voulais dire, je n'aurais peut-être pas été aussi bon que lui, waow parce que je ne comprends pas pourquoi on monopoliserait une deuxième commission, mais pas pour les mêmes raisons. La première fois je me disais qu'on pouvait avoir une discussion immédiate, parce que je pensais qu'on pouvait l'accepter, là je pense qu'on peut avoir une discussion immédiate, parce que je ne vois pas l'intérêt qu'on le renvoie en commission.

Je ne vais pas redire tout ce que M. Bonfanti a dit, mais en effet je ne vois rien d'applicable dans les invites au Conseil administratif, voire je ne suis pas certain que ce soit une résolution.

J'entends mon préopinant et ses considérations pour Ladislas et son éventuelle copine, peut-être qu'ils sont encore ensemble, sait-on jamais, mais je pense que c'est eux qui se relogeront le plus facilement. A un moment donné, on ne va pas modifier une résolution parlant des arbres pour la faire arriver à quelque chose qui traitera des habitants et des locataires, d'autant plus que le sujet a été traité par le Tribunal fédéral et je ne pense qu'on ait besoin, nous, de revenir là-dessus.

J'invite le parti socialiste à déposer une autre résolution, s'il le veut, pour traiter des habitants, mais on ne va pas élargir à tout va une résolution qui parle des arbres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Pour ma part, ce sera une discussion immédiate et un refus de cette résolution.

M. Petite : vous rappeler qu'on a eu une présentation de ce projet et le fait qu'effectivement il y avait des pétitions qui demandaient le classement des bâtiments, l'arrêt du projet qui était un concours en 2016, donc c'est quelque chose qui était relativement ancien. En novembre 2021, le Conseil municipal a voté une résolution demandant l'abandon du projet, cela il faut quand même le rappeler.

Dire aussi que malheureusement, comme l'a rappelé M. Bonfanti, le Tribunal fédéral a statué, pas sur le fond, mais sur la forme, quand bien même en disant que l'autorisation de construire était valide.

A partir de là, on ne va pas se battre sur ce qui s'est passé avant, je pense que la bataille à ce niveau-là est perdue, le projet va se faire.

Cela étant, il faut se demander comment il va se faire et là je pense qu'on a un débat qui est ouvert sur la marge de manœuvre que l'on peut avoir pour améliorer un peu le projet.

M. Bonfanti a parlé des premières négociations qu'il peut avoir avec le propriétaire - on a compris que c'était la Caisse de pension de l'UBS - et dans ce sens-là, peut-être que sur le fond la résolution, même si c'est vrai que ce n'est peut-être pas une résolution, c'est peut-être une motion je ne sais pas, on a peut-être un petit sujet là-dessus, peu importe, c'est vrai que la question des arbres est quand même intéressante. En tout cas, en tant que groupe des Verts, elle nous intéresse et elle nous interpelle. C'est vrai qu'en termes d'invites de cette résolution ou motion, il y a beaucoup d'invites problématiques, M. Bonfanti l'a dit, M. Dérobert l'a aussi un peu évoqué, sur des choses qui sont réglées par des lois par exemple, en particulier le règlement sur la végétation arborée qui prévoit déjà des compensations.

Ce que nous, nous suggérons, c'est de renvoyer cette résolution/motion en commission pour la travailler parce que c'est, à mon avis, un sujet qui est important et qui peut aussi aider notre Conseil administratif à négocier, ou en tout cas à parler de ce projet et l'améliorer un peu, probablement à la marge, puisqu'on a déjà un concours qui a été attribué.

On propose plutôt le renvoi à la Commission de l'environnement et développement durable puisque là on parle plutôt de la question de la végétation et des arbres.

M. Bonfanti : je voulais revenir sur un point qui est essentiel, ce sont les habitants, vous avez raison M. Mégroz. J'ai discuté avec eux, j'ai été à la maison culturelle sur la route de St-Georges et j'ai discuté 1h30 avec quatre étudiantes de la HEAD, deux qui viennent de finir leurs études et deux qui y sont encore. On le sait, mais on ne le sait peut-être pas assez, il y a un vrai problème à Genève en termes de logements pour étudiants, tant pour ceux qui sont actuellement étudiants que ceux qui sortent de la vie étudiante, qui viennent de rentrer sur le marché de l'emploi, mais qui ont encore de la difficulté à se loger. Il existe des fondations avec lesquelles on travaille déjà, mais c'est un réel problème, on fait déjà un certain effort sur Lancy, mais je suis convaincu qu'on peut doubler cet effort. J'en avais d'ailleurs discuté avec mes collègues à ce moment-là, parce qu'on doit pouvoir trouver des solutions immédiates, trouver des lieux qui pourraient leur convenir, d'autant plus comme vous l'avez dit, leurs baux vont s'éteindre d'ici la fin de l'année, si j'ai bien compris. Au niveau des autorisations de construire, la Caisse de pension souhaite aller assez rapidement, donc les travaux devraient débuter déjà en fin d'année, voire au début de l'année prochaine. Cela va aller extrêmement vite, donc je ne pense pas que les baux vont pouvoir être reconduits. Ils vont devoir trouver une solution qui risque malheureusement d'être précaire. Mais c'est vrai qu'on doit avoir aussi vocation à répondre à ce type de besoins dans la commune, c'est plus que sûr.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Elles pourraient s'inscrire tant à la FCIL, qu'au service des affaires sociales pour qu'elles puissent être sur les listes d'attente et puissent faire une demande.

M. Clémence : je crois qu'on a compris, tous les groupes partagent les préoccupations, et le groupe socialiste avec, de Mme Beun et du MCG sur ce projet. On le partage d'autant plus qu'on avait déjà fait une résolution en 2021, cela a été dit par M. Petite, qui disait à peu près la même chose tout en respectant les questions de forme et de compétence du Conseil administratif.

J'ai un problème de forme un peu plus prononcé que ce qui a été évoqué avant, il ne suffit pas d'appeler un texte « résolution » pour en faire une résolution, il faut que la forme le respecte. En l'occurrence, quand on charge le Conseil administratif de faire quelque chose, c'est une motion et cela doit respecter les délais de dépôt. Pour éviter de faire du formalisme et de simplement refuser ce projet parce qu'il ne respecte pas le règlement, je pense qu'on peut soutenir un renvoi en commission qui serait chargée de transformer les invites pour enlever les parties qui chargent le Conseil administratif de quelque chose. Là on en ferait une vraie résolution où le Conseil municipal prend position et ce serait l'occasion de discuter de ces situations pour les locataires en particulier, pour la végétation, comme l'a dit M. Petite, c'est quelque chose qui semble réglé malheureusement.

Donc, on partage les préoccupations sur le fond, mais sur la forme on ne peut pas voter cela comme cela ce soir. Donc la proposition est de renvoyer en commission pour pouvoir transformer ce texte en une vraie résolution.

M. Colleoni : nous avons une demande de renvoi en commission. Mme Beun, est-ce que la Commission de l'environnement vous suffit ?

Mme Beun : oui, M. le Président.

M. Colleoni : nous avons une proposition de renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable. Je mets au vote cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 26 oui, 3 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION

8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- a) Résolution « Elargir l'offre d'activité dans le cadre de la stratégie des rez-de-chaussée actifs » (R108-2024) - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 20 juin 2024 (Mme Nancy RUERAT) (R108-2024)
- =====

M. Yilmaz, en l'absence de Mme Ruerat, présente le sujet : cette résolution vient compléter celle relative à l'activation des rez-de-chaussée, proposée par les Verts et les Socialistes.

La fermeture d'un bureau de poste, comme cela a été observé aux Ormeaux, suscite des réactions émotionnelles importantes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Il est donc pertinent d'interroger formellement la Poste sur ses intentions et de connaître ses projets éventuels pour Lancy, tout en tenant compte des besoins spécifiques des différents quartiers.

La stratégie de la Poste est en évolution : bien qu'elle ferme certains bureaux, elle explore également des opportunités pour établir des structures plus petites. M. Pedrazzoli, représentant de la Poste, a souligné que le réseau de Lancy dispose déjà d'un nombre significatif de points d'accès.

Par exemple, la Poste du Petit-Lancy est équipée du dispositif de retrait de colis MyPost 24. De plus, un partenariat a été établi avec un épicier des Marbriers pour remplacer l'office des Ormeaux.

Concernant les quartiers tels que les Ormeaux et les Semailles, M. Pedrazzoli a affirmé que l'infrastructure actuelle répond déjà aux besoins de la commune.

Traditionnellement, la Poste a toujours cherché à implanter ses bureaux là où de nouvelles habitations sont construites.

Cependant, avec l'évolution des comportements et des habitudes des clients, la réflexion s'oriente aussi en tenant compte de la rentabilité économique et des meilleures solutions pour les usagers.

Bien que la Poste du Grand-Lancy soit idéalement située dans un secteur en développement, elle ne répond plus aux exigences de confort et d'accessibilité.

M. Pedrazzoli a également noté que les clients sont plus mobiles et n'ont pas nécessairement besoin d'un bureau de poste ou d'une boîte aux lettres à proximité de leur domicile.

Mme Verdegaal, également représentante de la Poste, a précisé que l'établissement cherche à développer son parc immobilier, notamment en matière de logements pour les collectivités publiques.

Elle a évoqué le projet immobilier de l'office du Grand-Lancy, qui consiste en la construction d'un bâtiment à usage mixte, comprenant un rez-de-chaussée commercial d'environ 700 m² et 27 unités d'habitation aux étages. La Poste souhaite faire avancer ce projet immobilier, déjà présenté en commission.

Cependant, un-e commissaire a souligné que ce projet a suscité des interrogations concernant l'espace public, la pleine terre et la répartition des logements. Il serait donc approprié que la Poste revienne avec un projet tenant compte de ces remarques.

M. Bonfanti a réagi en indiquant que la Poste a abordé le projet immobilier alors que l'objectif était de discuter de la résolution et a précisé que la commune n'était pas demandeuse de logements dans ce quartier fortement densifié.

Il a rappelé que les servitudes sont accordées par le Conseil municipal, et non par le Conseil administratif, tout en insistant sur la nécessité d'une approche plus qualitative pour ce programme immobilier.

Un autre commissaire a exprimé son sentiment, qu'un malentendu s'était produit, et que la réponse de la Poste ne correspondait pas à ses attentes, diluant ainsi le principe de la résolution.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Une motion d'ordre a été proposée concernant la résolution, afin que la commission sursoie à son vote.

Selon les circonstances, la résolution pourrait être maintenue, retirée ou redimensionnée. Il a semblé peu judicieux de prendre position et de voter sur ce sujet, car la résolution a clairement perdu de son essence.

M. Haas : tout d'abord, merci à Mme Ruerat, respectivement M. Yilmaz, pour la qualité de ce rapport, qui s'est voulu très neutre et politiquement objectif, je vais l'être un tout petit peu moins, parce que c'est presque ma dernière commission, mais en politique on a toujours des surprises, donc pour moi le déroulement de cette commission du 20 juin, c'était quasi une première.

Je pense que c'est une première fois que, en faisant une résolution dont l'invite est très claire : « interpeller la Poste pour identifier les nouveaux besoins en matière de proximité », et comme cela a été dit dans le rapport, on avait même libellé des quartiers, on a tenté d'expliquer ce que l'on voulait, on a été littéralement pris en otage par trois charmantes personnes de la Poste, qui étaient totalement à côté de la plaque.

Quand on se fiche de ce Conseil municipal qui demandait une étude un peu sérieuse dans le texte de cette résolution et que l'on vient en disant que vous avez déjà tous les prestations postales du meilleur niveau de la Suisse romande, de Suisse, voire d'Europe, notamment par rapport, cela nous a été dit, aux distributeurs de colis de la Poste des Bossons qui est, semble-t-il, une des plus grosses offres en Suisse de ce type, qui est merveilleuse, qui tombe en panne régulièrement et que les personnes âgées n'arrivent pas à faire fonctionner. Donc, on a pu mesurer l'écart entre l'orientation économique qu'a pris la Poste et son rôle social.

Très clairement, à teneur des explications qui nous ont été données et si vous voulez vous imprégner de cette nouvelle philosophie de la Poste, je vous encourage à aller au même office de poste de la rue des Bossons où depuis quelque temps est installé un guichet virtuel de conseils. C'est un grand moment de solitude puisque vous êtes devant une caméra, vous avez des menus déroulants et je peux vous dire que si vous êtes un peu vieillissant comme moi ou si vous ne maîtrisez pas parfaitement la langue française, c'est franchement un moment difficile.

Donc, moi quand on se fout de notre gueule, c'est mon coup de gueule de ce soir, c'est mon courroux, et je pense que M. Bonfanti partageait en bonne partie mon humeur ce soir-là parce que non seulement ils n'ont absolument pas essayé de répondre à la résolution, mais pire, ils sont venus essayer d'instrumentaliser leur projet immobilier de la poste du Grand-Lancy. Pour moi, cette attitude de la poste est indigne d'un aussi grand service qui devrait quand même avoir une vocation sociale.

Du coup, on souhaite retirer cette résolution, elle a perdu de son essence en commission et je veux qu'il y ait une trace qui reste de notre mauvaise humeur.

Pour la petite histoire, le lendemain, c'était assez chouette parce que la manchette de la Tribune de Genève était : « Christian Levrat – je ne résiste pas, je fais une anecdote, c'est quand même un ancien politicien socialiste, président du parti socialiste, qui est aujourd'hui le CO de la Poste – « Christian Levrat veut faire évoluer la Poste ». Pour ceux que cela intéresse, c'est la Tribune du 21 juin, l'article dit en gros que pour la Poste, son rôle social ne l'intéresse plus, elle veut se développer avec des choses automatiques, que l'offre actuelle va largement bien et que les propositions que faisait la Ville de Lancy ne l'intéresse pas. Je terminerai sur ce coup de gueule et c'est dommage qu'il n'y ait pas la concurrence en Suisse, parce que je serai prêt à aller chez quelqu'un d'autre que la Poste pour ne plus être lié du tout à cet office fédéral.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

On retire la résolution. On souhaite plein succès à M. Levrat pour la suite de son poste et faites l'expérience de la cabine vidéo, c'est un grand moment.

M. Colleoni : il n'y aura donc pas de vote puisque la résolution est retirée.

Hors micro, M. Dérobert demande de voter formellement pour classer la résolution.

M. Colleoni : nous allons donc faire ce vote formel.

M. Bonfanti : je voulais confirmer les propos de M. Haas, en 17 ans de carrière politique je n'ai jamais vécu une commission de ce type. Les propos, le comportement des trois représentants de la Poste étaient tout simplement inadmissibles.

En plus, ils sont vraiment venus nous vendre des prestations en commission, il faut se rappeler de cela, ils sont venus nous vendre plusieurs types de prestations qui avaient déjà été présentées à notre Secrétaire général. Mais visiblement on n'était pas intéressé, donc ils se sont dit qu'ils allaient essayer de passer par une commission politique. Ils ont beaucoup parlé de cela, beaucoup parlé de leur projet aux Palettes, ils ont peu répondu aux sollicitations qui étaient en lien avec la résolution, qui demandait de renforcer les offices postaux sur Lancy. Effectivement, cela s'est très mal passé, d'ailleurs cela s'est tellement mal passé que j'ai annulé juste après la séance que j'avais avec eux au mois d'août.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter le classement de cette résolution.

Le classement de la résolution R108-2024 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Plans de mobilité scolaire – Crédit d'investissement (Fr. 339'000.--) (380-24.09) – Rapport de la Commission conjointe environnement et développement durable et aménagement du territoire, séance du 17 septembre 2024 (Mme Kristine BEUN)

=====

Mme Beun présente le sujet : ce crédit d'investissement est destiné à la réalisation de plans de mobilité scolaire pour les 11 écoles de Lancy (4 établissements regroupant plusieurs écoles sur Lancy, ainsi qu'une école intercommunale partagée avec Plan-les-Ouates, soit un total d'environ 3500 élèves) répondant ainsi à la motion du Conseil municipal (votée en 2022 et répondu favorable par le Conseil administratif en 2023) et visant donc à mettre en place un plan de mobilité scolaire à Lancy (avec, entre autres, la réalisation des diagnostics des trajets scolaires et la sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité douce).

Le budget 2024 inclut désormais la réalisation de ces 11 plans de mobilité d'établissement scolaire.

Plusieurs enjeux ont été identifiés et certains ont déjà été menés :

- assurer la sécurité routière des enfants et risques liés à leurs déplacements (à pieds, vélo, trottinette ou voiture)
- gérer la mutation démographique et structurelle (nouveaux quartiers, nouveaux trajets, nouvelles écoles)
- et, en parallèle, des enjeux environnementaux et climatiques (déplacements en véhicules motorisés, augmentation des émissions de CO2, dégradation de la qualité de l'air).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Études réalisées et prévues : Priorisation de la sécurité des enfants (demandée fortement par les parents) aux abords de certaines écoles et sur le transfert d'élèves.

En 2023, des études ont été effectuées et d'autres seront planifiées cette année, (tout ceci en lien avec le PDCP et le PCcom de 2024) : compréhension du parcours des écoliers et évaluation de leur sécurité sur les chemins privilégiés, sécurisation des abords routiers (passages-piétons, angles morts, pistes cyclables, sorties de parking, ...) en priorisant ceux-ci si nécessaire.

Certaines problématiques identifiées nécessitent des interventions à moyen terme (intégrées dans d'autres projets de rénovation ou d'aménagement), pour d'autres, des travaux sont prévus avec intégration de modifications nécessaires (comme à Tivoli).

Un audit préalable sur l'ensemble des passages-piétons de la commune a été effectué et plusieurs mesures ont été planifiées (afin d'être coordonnées avec d'autres projets).

Buts : les PMS viendront compléter et approfondir les études déjà réalisées, avec plusieurs objectifs-clés (amélioration de la sécurité des trajets scolaires, encourager la mobilité douce, encourager l'indépendance des enfants, optimiser ces trajets et, entre autres, en incluant et en impliquant toutes les parties prenantes (le corps enseignant, le GIAP et les élèves)).

Méthodologie : un marché public a été organisé, et un mandataire spécialisé (l'entreprise CITEC) a été sélectionné pour proposer un processus en deux étapes :

- obtenir un état des lieux général (priorisation des établissements nécessitant des interventions urgentes); réalisation d'un diagnostic global sur l'ensemble de la commune (utilisation des études déjà réalisées par le SAT, cartographie des aménagements piétons et cyclables autour des écoles) et, entre autres, questionnaire aux parties prenantes.
- élaborer un PMS spécifique pour chaque établissement (par un questionnaire parents-enfants), proposer des mesures adaptées par dysfonctionnements observés (encouragement des déplacements alternatifs), mise en place des éléments de communication (implication de toutes les parties prenantes).

Au total, cela représentera cinq PMS sur cinq ans, soit un plan réalisé chaque année.

La première phase de diagnostic global permettra de déterminer la priorité des quatre établissements à traiter la première année; les travaux en cours sur certaines écoles seront pris en compte.

Le plan financier : le montant total de Fr.339'000.-- (sera prévu dans le budget de 2024 à hauteur de Fr.340'000.--) réparti/étalé entre 2025 et 2030, soit en 5 ans.

Programme intentionnel : ce crédit devra être voté par le Conseil municipal le 10 octobre, ce qui permettra de commencer dès janvier 2025 (sous réserve d'un vote favorable). La durée du mandat s'étalera jusqu'en 2030.

La mise en œuvre de ce PMS est bien appréciée car issue de la motion votée il y a deux ans - ce qui est encourageant - et cette problématique avait déjà été soulevée dans les législatures précédentes.

Cependant, il sera important de prêter attention aux usagers de Florimont (crèche et école) lorsque la zone du Plateau se développera (notamment aux parents amenant leurs enfants en voiture); même si ce PMS est prometteur en matière de sécurité, l'arrivée de ces véhicules reste

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

préoccupante (ce qui a un impact sur le périmètre de Florimont et où de travaux restent à réaliser : le plan localisé de quartier n'a pas encore été validé par le Conseil municipal).

Il est donc crucial de ne pas oublier que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et que cette zone peut être contournée en voiture, pour ne pas mettre en danger les jeunes qui se rendent à l'école à pied.

Précisons qu'un travail a été effectué au sein de l'Institut international de Lancy et que les problématiques sont moins fortes qu'à Florimont (notamment avec la mise en sens unique).

Concernant une présentation antérieure de l'AT, celle-ci concernait l'établissement public en général, chaque école ayant ses éléments pertinents car chacune a ses propres particularités.

Actuellement, Lancy dispose déjà d'un diagnostic et de constats importants en matière de sécurité et que, selon les informations présentées ce soir, aucun danger imminent n'a été identifié.

Concernant le passage-piéton situé entre le rond-point des Palettes et celui de Curé-Baud, traversant les rails du tram, il n'y aura pas de barrières (à cause des normes) et pas plus de patrouilleuses scolaires (il y en a déjà trois dans ce périmètre de 200m), et donc pas plus de mesures qu'actuellement.

Concernant le budget, le montant semblant élevé de Fr.240'000.-- destiné au mandataire, il suscite des interrogations quant à la plus-value technique apportée de celui-ci : ce n'est pas l'AT mais une entreprise qui effectuera le travail. Des études et des mesures ont déjà été mises en place, mais ne sont pas systématiques et manquent d'une approche globale et toutes les informations pertinentes devront être rassemblées en amont.

Les Fr.50'000.-- alloués au graphisme (ce qui reviendrait à environ Fr.10.- par élève) permettront de développer des initiatives adaptées à chaque école, en lien avec les retours des enfants. Ces créations graphiques (dessins ou autres éléments visuels), visent à refléter les spécificités de chaque établissement. Ces frais de graphisme de Fr.10'000.-- par PMS seront répartis sur 5 ans.

Concernant le marché public, ces informations supplémentaires manquantes seront insérées sur l'Intranet (des détails dans l'exposé des motifs manquaient ainsi que sur la façon dont les priorités ont été établies pour le regroupement d'écoles sur les cinq ans et pourquoi certains regroupements sont priorités).

La parole n'étant plus demandée, le Président met l'arrêté concernant la réalisation des plans de mobilité scolaire, soit un crédit d'investissement de Fr.339'000.--, au vote (les deux commissions s'expriment) :

Par 13 voix pour et 1 abstention, la commission préavise favorablement l'arrêté concernant la réalisation des plans de mobilité scolaire, soit un crédit d'investissement de Fr.339'000.--.

M. Bonfanti : une petite correction, quand on parle de l'AT, c'est bien l'ATE, donc l'Association des transports et environnement. Et il y avait bien deux commissions ce jour-là, c'est pour cela que le vote dépasse le nombre de voix.

M. Petite : vous dire simplement rapidement que le groupe des Vertes et des Verts est favorable à ces plans de mobilité qui portent sur 11 écoles de la commune, à la fois parce que cela permet d'améliorer le bien-être d'une catégorie de population très vulnérable qui sont les enfants et d'apaiser les trajets vers l'école, ce qui nous semble extrêmement important. En même temps,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

cela permet aussi de les faire très tôt aller à pied ou à vélo à l'école, et ainsi de les sensibiliser aux modes durables de déplacement.

Enfin, ce qui nous intéresse beaucoup aussi, c'est l'approche participative qui sera privilégiée dans l'étude pour impliquer l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'école et trouver avec eux une solution adaptée et réaliste. Donc, c'est pour cela qu'on est très favorable à cet arrêté et à cette étude.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de promouvoir et sécuriser les trajets scolaires pour les élèves lancéens ;

Vu la motion M059A-2022 « pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire », adoptée par le Conseil municipal le 26 janvier 2023 ;

Vu que les plans de mobilité scolaire s'inscrivent dans le Plan climat communal, adopté par le Conseil municipal le 18 avril 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe de l'environnement et du développement durable et aménagement du territoire, séance du 17 septembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 339'000.-- destiné à la réalisation de plans de mobilité scolaire, pour les onze écoles lancéennes ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'achèvement du premier plan de mobilité, estimé à 2025 ;*

L'arrêté 380-24.09 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) **Réaménagement de la place de Pont-Rouge – Crédit d'investissement (Fr. 520'000.--)
(378-24.09) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 17 septembre 2024 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme Beun présente le sujet :

Projet d'adaptation de la place aux usages actuels des lieux :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Bien que son aménagement initial ait été conçu il y a 20 ans, et bien que la place ait été planifiée comme une voie de circulation (la première partie de la place est en zone 20 et dispose de dépôts-minutes et de places de taxis, des véhicules continuent d'y circuler), cet espace doit être adapté à des usages communautaires (activités sociales et ludiques), l'accessibilité et la sécurité doivent être améliorées tout en favorisant une utilisation plus conviviale de l'espace public. Des aménagements doivent être mis en place.

Trois axes principaux sont identifiés pour améliorer l'espace :

- la régulation du trafic (notamment par un arrêté de circulation délivré par l'OCT), limitation de véhicules non autorisés, redirection vers les parkings publics
- la réintroduction de l'accessibilité universelle (PMR, ...) avec des ajustements pour améliorer la sécurité et l'accessibilité sur la place
- enfin, augmentation de la végétalisation (une priorité). L'objectif est de créer un espace accueillant et fonctionnel.

Pour ce faire :

- installation de bornes automatiques (avec GSM, horaires, ...)
- suppression des bordures biaisées (un obstacle dangereux) en nivelant le revêtement, mise en place des repères tactiles (orientation des malvoyants et des personnes âgées), création d'obstacles clairs et identifiables (dalles de béton massives)
- aménagements végétaux de la place (par des grands bacs permettant d'y planter un arbre, plantations complémentaires dans les fosses d'arbres existantes), mise en place de mobilier urbain et création de places de vélo.

M. Hasler préconise plutôt d'optimiser les espaces autour des arbres en améliorant la floraison : les bacs de plantation nécessiteraient un entretien important.

Plan financier et crédit d'investissement : les coûts liés aux aménagements seront fragmentés pour assurer une transparence totale (certains aménagements, engendrant des coûts importants). Les coûts liés aux bacs plantés ont également été mentionnés à titre indicatif.

Programme intentionnel : ce crédit devant être voté lors du Conseil municipal d'octobre, le début du chantier serait possible dès le mois de mai 2025.

Inaugurée en 2021 comme une voie de circulation (afin d'y installer temporairement deux terminus de bus initialement prévus mais refusé par le Conseil administratif à l'OCT), l'usage de cette place n'est plus le même (ajout de bornes pneumatiques, ...) et peut ainsi être utilisée notamment pour l'installation de divers événements.

Ce projet a été élaboré en collaboration avec la police municipale, le service de l'environnement, le service des travaux, ainsi que le service des affaires sociales. Les aménagements restent minéraux même s'il y a de la végétalisation et plantations ainsi qu'une sécurité approfondie (sécuritaire) et que le lien entre cette présentation et la Commission de la sécurité n'a pas de rapport avec le financement de véhicules pour la police municipale. Malheureusement, il n'y a que six points d'arbres prévus pour un espace aussi vaste : la pleine terre étant limitée pour l'implantation d'arbres.

Actuellement, plus d'arbres ne pourront être plantés sur cette place (vocation à moyen et long terme de l'espace décidé par l'État) mais la commune continuera à planter des arbres dans d'autres contextes.

Il est également proposé une amélioration aux extrémités de cette zone en mettant l'accent sur l'aménagement végétal et les opportunités à développer par le SED, ce qui sera discuté en début 2025 (avec pour objectif d'augmenter le taux de canopée en réponse au plan climat).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Alors que la place est très chaude en été et reste très minéralisée, il est à reconsidérer l'intérêt de végétaliser davantage celle-ci et il est à espérer que les rajouts des épingles à vélos soient plus maximisés et mieux placés.

Les épingles à vélos seront augmentées, la sécurité des cyclistes est améliorée grâce à la rampe du Pont-Rouge en sens unique, les vélocipèdes pourront traverser le Pont-Rouge de manière totalement sécurisée en passant à l'arrière des bâtiments et peuvent circuler sur toute la largeur de l'espace.

Concernant l'accessibilité universelle, l'utilité du seuil séparateur de 40 mm de haut près des bornes pneumatiques pourrait poser un danger pour les personnes âgées ou malvoyantes; des petites marches de 4 cm de haut sont souvent plus dangereuses que des marches plus hautes. Ces marches pourraient être mises plus loin pour éviter des obstacles supplémentaires et que la vélostation soit rendue plus accessible.

Concernant l'aménagement, une plateforme de même niveau sera créée, permettant de réduire la bordure biaisée existante. De chaque côté de la place, la bordure sera mise à plat pour faciliter la circulation entre le bas et le haut du quartier de la gare. Cependant, pour compenser la différence de niveau, une rampe sera nécessaire du côté des bornes pneumatiques, entraînant ainsi un obstacle latéral.

Même s'il est difficile d'éliminer complètement les obstacles, des efforts sont faits pour réduire les coûts en conservant certaines dalles. L'objectif est d'assurer une circulation la plus naturelle possible.

Concernant l'aménagement pour les malvoyants, chaque entité (CFF et Lancy) est responsable du financement des aménagements dans son périmètre respectif.

Concernant l'amplitude des parkings souterrains et concernant la dernière discussion avec l'OU, il sera judicieux de n'utiliser que l'amplitude de l'immeuble afin de profiter de la pleine terre pour y planter des arbres.

Précisons que les toilettes et le passage sous-voie sont de la responsabilité de l'État et que les CFF ont oublié de construire ceux-ci, qu'ils ont dû creuser ultérieurement.

Précisons que la "Pataugeoire" n'est pas une pataugeoire mais une fontaine et n'est pas destinée à la baignade; un panneau le mentionnant également.

En l'absence d'autre prise de parole, le Président passe au vote :

Par 8 voix pour et 2 abstentions, la commission préavise favorablement l'arrêté concernant le réaménagement de la place du Pont-Rouge, soit un crédit d'investissement de Fr. 520'000.--.

Mme Mühle : le groupe des Vertes et des Verts soutient ce projet qui permet d'améliorer premièrement la sécurisation de la place en limitant l'accès au trafic motorisé. Et deuxièmement l'accessibilité universelle avec des aménagements pour faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite et des personnes malvoyantes.

Par contre, la végétalisation de la place présentée ne fait pas partie de ce crédit. Nous comprenons les raisons de ne pas avoir inclus la végétalisation dans cette première étape, notamment l'incertitude sur l'utilisation future de la place et donc son aspect temporaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Mais nous souhaitons vivement que la végétalisation de la place de Pont-Rouge soit reconsidérée dès que possible et constitue une deuxième étape de l'amélioration de la place de Pont-Rouge.

En effet, avec le nombre de plus en plus élevé d'usagers de cet espace pour le moment très minéral, il est primordial et urgent d'augmenter l'arborisation pour apporter de l'ombre et diminuer la température lors des canicules qui se font de plus en plus fréquentes.

Nous remercions le Conseil administratif de rester attentif aux opportunités d'arborisation en fonction de l'évolution de la situation.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'apparition de problématiques liées à l'aménagement de la place de Pont-Rouge, due à l'attente prolongée des lignes de bus ;

Vu l'insuffisance des mesures temporaires mises en place en 2023 pour garantir la sécurisation et l'accessibilité de la place ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission conjointe de l'environnement et du développement durable et aménagement du territoire, séance du 17 septembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 520'000.—, destiné au réaménagement de la place de Pont-Rouge ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025 ;*

L'arrêté 378-24.09 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Restaurant Café Zinette – Aménagement de la terrasse extérieure et rafraîchissement de l'intérieur – Crédit d'investissement (Fr. 510'000.--) (375-24.09) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 (M. Philippe BONVIN)

=====

M. Bonvin présente le sujet : les gérants du café Zinette souhaitent depuis 12 ans des modifications substantielles afin de mieux utiliser leur outil de travail. En décembre 2021, un crédit d'étude avait été présenté au Conseil municipal, qui prévoyait d'installer une verrière non chauffée sur la terrasse arrière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

À cause des contraintes patrimoniales, ce projet n'a pas pu se faire. Dès lors, le projet a, depuis, été repensé afin de procéder à un rafraîchissement de l'intérieur et de l'extérieur du café ainsi qu'à quelques améliorations.

M. Garcia présente le troisième nouveau projet, les deux autres ayant dû être abandonnés : aménagement d'un nouveau dallage de la terrasse, une paroi vitrée phonique côté sud-ouest, des panneaux solaires en toiture et un rafraîchissement du café à l'intérieur et à l'extérieur. Ce projet a été autorisé le 14 février 2024.

Concernant le plan financier et le planning des travaux, le coût des études des projets 1 et 2 est d'environ Fr. 50'000.-- chacun, le montant total, est arrondi à Fr. 510'000.--.

Les travaux de rafraîchissement de l'intérieur (carrelage et peinture) ont été réalisés pendant la période de fermeture des vacances de Pâques 2024, pour un montant de Fr. 135'000.-- et ce, afin de minimiser l'impact sur le chiffre d'affaires du café.

Le solde des travaux, pour autant que le Conseil municipal vote le crédit de réalisation, débutera en janvier, pour une remise du bâtiment à fin mars 2025, voire fin février 2025 si la météo est favorable.

Le crédit d'investissement sera remboursé à la commune sur 25 ans par les gérants.

Précisons que le solde du crédit intègre non seulement les travaux restants, mais également environ Fr. 110'000.-- pour les études des projets 1 et 2.

Le coût du projet est entièrement financé par une hausse de loyer substantielle, une convention ayant été signée avec les gérants.

Même s'il est réjouissant qu'un projet puisse être réalisé, le prix est étonnant : les travaux du projet initial étant budgétés à Fr. 960'000.-- et le projet 3 se monte à Fr. 400'000.-- alors qu'il prévoit beaucoup moins de travaux, donc moins ambitieux. Une rénovation de la toiture ou de l'isolation énergétique ne sera pas prévue, mais il s'agit principalement de l'installation d'une paroi vitrée et de panneaux solaires, ainsi que du remplacement du dallage de la terrasse. Un gros poste concerne la maçonnerie, pour Fr. 62'000.--.

Les indications relatives à la puissance photovoltaïque prévue et à l'autoconsommation devront être apportée lors du Conseil municipal et la Ville favorise effectivement systématiquement l'autoconsommation, ce qui réduirait la facture d'électricité des gérants, et pris en compte dans le contrat de gérance.

Concernant les travaux sur la cuisine, actuellement petite, les gérants souhaitaient mettre un four à bois sur la terrasse. Ceux-ci ont été abandonné en même temps que le projet initial.

Même si le nombre de couverts restera le même qu'actuellement, que ce soit en été sur la terrasse ou en hiver à l'intérieur. Le chiffre d'affaires des gérants sera donc à peu près le même qu'aujourd'hui et suite à la signature de la convention, les gérants ont vraisemblablement fait leurs calculs pour s'assurer qu'ils s'y retrouveront.

La vigne vierge, du côté Eugène-Lance, sera conservée malgré la réfection de la peinture de la façade intérieure et de la cour.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

M. Garcia confirme que les réserves de 7%, soit Fr. 16'000.--, seront suffisantes, au vu de l'évolution du prix des matériaux. La demande de crédit est basée sur 80% des retours de soumissions, afin que le crédit soit basé sur de vrais chiffres et non pas sur des estimations.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'arrêté :

À l'unanimité, la commission approuve le crédit d'investissement de Fr. 510'000.-- pour l'aménagement de la terrasse extérieure et le rafraîchissement de l'intérieur du Café Zinette.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la demande des gérants du café d'effectuer des travaux afin de donner une meilleure fonctionnalité et un nouvel essor au Café Zinette, en lien avec le développement du quartier ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 120'000.--, accepté par le Conseil municipal le 28 janvier 2021, destiné à fermer la terrasse afin d'optimiser l'utilisation des espaces en toutes saisons ;

Vu les contraintes techniques, financières et patrimoniales qui ont conduit à l'abandon de cette solution ;

Vu que le projet a été réorienté vers un rafraîchissement global du café visant à améliorer le confort et l'esthétique, tout en respectant son caractère historique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 510'000.-- (y compris étude de Fr. 120'000.--, votée le 28 janvier 2021), destiné à l'aménagement de la terrasse extérieure du restaurant café Zinette et à un rafraîchissement de l'intérieur, sis route du Grand-Lancy 45 ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 9630.10840 ;*

L'arrêté 375-24.09 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Contre-route Communes-Réunies – Réfection des enrobés – Crédit d'investissement (Fr. 375'000.--) (376-24.09) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 (M. Philippe BONVIN)

=====

M. Bonvin présente le sujet : il s'agit de travaux de génie civil, au niveau de la contre-route des Communes-Réunies, sur le tronçon entre la route de Saint-Julien et le chemin des Palettes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

(notamment réfection des arrêts de bus et pose d'un tube de réserve pour la fibre optique, à la demande du service financier et de l'informatique), pour un montant total de Fr. 375'000.--.

Mme Siret, ingénieure civile au service des travaux et de l'énergie, explique que les SIG souhaitent poursuivre la réalisation du réseau très haute tension sur un second tronçon, et en profiter pour renouveler deux conduites d'eau potable ainsi que quatre branchements de gaz. Ils prendront intégralement en charge ces travaux.

Le service des travaux et de l'énergie a vu l'opportunité de créer une synergie avec les SIG afin de profiter de leurs travaux et de leurs emprises, dans l'objectif de réduire les nuisances et de réaliser un gain financier par le biais des mutualisations (phasage, creuse, honoraires, installations de chantier).

Les enrobés de la contre-route seront changés, et certains travaux de réfection de la chaussée seront pris en charge par les SIG et d'autres en charge par Lancy.

La réfection des arrêts de bus sera réalisée en deux phases :

- dégrappage des trois couches d'enrobés et mise à nu du coffre de la route. Si les résultats sont bons, le coffre sera maintenu et des enrobés seront reposés
- le système d'assainissement sera mis à ciel ouvert, rehaussé et pourvu d'un couvercle afin de la rendre accessible pour un meilleur entretien des collecteurs. Cette mesure sera prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). De plus, deux sacs grille seront déplacés.

Un tube pour la fibre optique sera posé, ainsi que les travaux y relatif.

Les SIG ont piloté l'appel d'offre, subdivisé par maîtres d'ouvrage; une proposition d'adjudication a été faite à l'entreprise Implenia.

En fonction du vote du Conseil municipal, les travaux de la Ville pourront être activés ou non.

Alors que les travaux dureront 14 mois, ce qui est long, la circulation sera impactée, et comme l'OCT a imposé certaines exigences, elle sera donc maintenue, mais de manière unidirectionnelle, et l'accès aux commerces sera aussi assuré.

L'une des secondes voies de circulation, qui n'est pas impactée par le chantier SIG, ne sera pas réfectionnée, car en bon état. Concernant l'arrêt de bus Pontet, qui est bidirectionnel, les travaux affecteront les deux côtés. Ainsi, la zone qui n'est pas intégrée dans le phasage des SIG reste finalement limitée.

Comme les enrobés de cette zone étaient suffisamment en bon état pour ne pas justifier d'interventions supplémentaires, ni d'installations de chantiers additionnels ou dans les 10 ans, une évaluation coût-état de la chaussée avait été réalisée, et la mutualisation de l'installation de chantier avec les SIG a permis d'avoir des travaux relativement peu coûteux.

Si la mutualisation des travaux avait pu être prolongée, cela ne coûterait pas beaucoup plus cher, car il aurait fallu effectuer une nouvelle installation de chantier, entre autres, notamment la réévaluation des plans avec les ingénieurs de circulation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le montant de Fr. 375'000.-- correspond à la version pessimiste, incluant une reprise complète du coffre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Les arrêts des TPG ne seraient pas conformes aux normes, il est donc prévu de rehausser ces arrêts des deux côtés, car ils sont en bordure surélevée.

La route sera à sens unique, ce qui signifie qu'un seul sens sera desservi, tandis que l'autre sens sera déplacé, pour les bus 22 et 23. Si les bus ne peuvent pas recharger à un arrêt, ceux-ci sont conçus pour sauter cet arrêt tout en conservant suffisamment d'autonomie.

La parole n'étant plus demandée, le Président met le crédit d'investissement au vote :

À l'unanimité des voix, la commission préavise favorablement un crédit d'investissement de Fr. 375'000.-- pour la réfection de la chaussée et pose d'un tube pour la fibre optique aux Communes-Réunies.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de procéder à la réfection des enrobés de la contre-route de l'avenue des Communes-Réunies, sur son tronçon allant du giratoire de la route de Saint-Julien et le giratoire du chemin des Palettes ;

Vu que ces travaux incluent la réfection des enrobés des deux arrêts de bus situés sur ce périmètre, ainsi que la pose d'un tube en réserve pour la fibre optique ;

Vu la coordination prévue avec les travaux conduits par les SIG sur ce même tronçon et la réduction des coûts que cette mutualisation permettra ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 375'000.— destiné aux travaux de réfection des enrobés de la contre-route de l'avenue des Communes-Réunies, sur son tronçon allant du giratoire de la route de Saint-Julien au giratoire du chemin des Palettes ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
- 3. de prendre acte que ce crédit sera partiellement financé, pour la partie concernant le rehaussement de la chambre enterrée, au moyen d'une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, estimée à Fr. 5'000.--,*
- 4. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.*

L'arrêté 376-24.09 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

- f) **Chemin du Clos – Intersection chemin des Semailles/école des Palettes – Assainissement – Réaménagement – Développement de la fibre optique – Crédit d'étude (Fr. 332'000.--) (381-24.09) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 (M. Philippe BONVIN)**
- =====

M. Bonvin présente le sujet : la dimension de ce projet, à savoir le crédit d'étude, concerne le secteur autour du chemin du Clos, qui comporte plusieurs objectifs : des collecteurs, la création d'un écopoint, la réfection des chaussées en mauvais état, la sécurisation des cheminements piétons, ainsi qu'un ouvrage sur le Voiret et l'enfouissement de lignes électriques et, le déploiement d'un petit tronçon de fibre optique, en concertation avec les SIG et l'OCEau concernant les collecteurs et le Voiret ainsi que Plan-les-Ouates étant donné la proximité avec la frontière, le tout pour un crédit de Fr. 332 000.--.

La reconstruction du collecteur d'eau claire, vétuste, sera partagée entre Lancy et Plan-les-Ouates.

Concernant l'écopoint, l'installation de containers hors sol pose des problèmes de sécurité et des containers enterrés seront donc envisagés.

La réfection de la chaussée entre le chemin de la Plamatte et celui des Semailles inclura des réparations et une sécurisation des cheminements piétons.

Les travaux relatifs à la reconstruction de l'ouvrage sur le Voiret et l'enfouissement de la ligne électrique aérienne, la réfection de l'éclairage public et déploiement de la fibre optique viendront ensuite.

Échéancier et coûts :

- le coût total de l'étude s'élève à Fr. 331'800.--, dont Fr. 12'000.-- pris en charge par le FIA et environ Fr. 80'000.-- de participation de Plan-les-Ouates, à ajuster selon le coût final
- Le crédit d'investissement sera voté début 2026
- l'avant-projet se déroulera jusqu'au troisième trimestre 2025, avec une autorisation de construire qui devrait être délivrée d'ici la fin 2025 pour lancer dans la foulée un appel d'offres.

Il est satisfaisant d'avoir pu établir des synergies de travaux prévues avec les SIG et d'autres acteurs. Précisons que les SIG ont essayé de lancer ce projet depuis quatre ans, attendant uniquement la signature d'un contrat pour commencer les travaux. Actuellement, le contrat est signé, les travaux vont pouvoir débuter et une partie des travaux a déjà commencé en direction du cycle des Voirets.

Il est confirmé que la coordination entre les parties et travaux a été faite.

La majorité de la chaussée se trouve sur la ville de Lancy et seulement Fr. 80'000.-- sont pris en charge par Plan-les-Ouates sur le montant total de Fr. 331'000.--, car qu'une petite portion est située sur Plan-les-Ouates : la répartition des coûts est basée sur des pourcentages liés à la surface, ce qui explique l'apparente inégalité des montants attribués.

Le ratio de 75-25 pour le surfacage de la route est confirmé par le Président.

Puis, en l'absence d'autres prises de parole, il propose de passer au vote :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

À l'unanimité des voix, la commission préavise favorablement un crédit d'étude de Fr. 332'000.- relatif à des travaux au chemin du Clos et à l'intersection chemin des Semailles/école des Palettes pour de l'assainissement, un réaménagement et un développement de la fibre optique.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de réaliser divers aménagements et assainissement du chemin du Clos, à l'intersection chemin des Semailles-école des Palettes ;

Vu la coordination prévue de ces études avec celles des SIG sur ce périmètre pour la pose de conduites pour le chauffage à distance (CAD) ;

Vu la participation de la Commune de Plan-les-Ouates, partie prenante dans les divers aménagements prévus ;

Vu les subventions des Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et Fonds intercommunal d'équipement (FIE) prévues, ainsi qu'une éventuelle subvention du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 23 septembre 2024 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 332'000.— destiné à la reconstruction du collecteur EC, à la création d'un éco-point, à la réfection de la chaussée, à la sécurisation des cheminements, à la reconstruction de l'ouvrage sur le Voiret, à l'enfouissement de la ligne électrique et au déploiement de la fibre optique, intersection chemin des Semailles-école des Palettes,*
2. *de comptabiliser cette dépense, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,*
5. *de conditionner cette délibération à l'accord par la Commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire.*

L'arrêté 381-24.09 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

M. Colleoni : les rapports de commission pour information ne seront pas lus, mais seront insérés dans le procès-verbal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

9) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024 – RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI

a) Présentation de l'association La Virgule par le comité

=====

Les membres du comité de l'association La Virgule, ainsi qu'une collaboratrice, présentent l'histoire et le fonctionnement de cette structure, reconnue depuis de nombreuses années comme un acteur essentiel pour l'aide aux sans-abris à Genève, problématique importante sur le canton. Le combat mené vise non seulement à offrir un toit aux personnes qui n'ont pas de logement mais également à éviter la précarisation et soutenir la réinsertion. En complément à sa mission première, la Virgule met également beaucoup de soin à la formation des jeunes qui débutent dans le travail social. Le contrat de prestation signé avec la Ville de Lancy doit être renouvelé en 2024.

Les membres du comité se réunissent tous les mois, ils sont actifs dans plusieurs domaines, comme la recherche de fonds ou l'engagement du personnel, le soutien à la directrice et à l'équipe de terrain.

L'équipe de la Virgule est constituée d'un pôle éducatif, constitué actuellement de 6 personnes, y compris stagiaire et apprenti ASE, et d'un pôle d'intendance constitué de 4 personnes.

Des formations continues sont organisées régulièrement pour répondre aux enjeux actuels (santé, addictions).

Les activités principales de la Virgule sont l'hébergement d'urgence, hébergement en séjour accompagné (relais) en foyer ou dans des appartements à Lancy et à Plainpalais, distribution de soupe en période hivernale, des activités d'insertion et le travail de rue.

Le travail de rue se fait en collaboration avec l'équipe des TSHM.

La distribution de soupe vise non seulement à nourrir les plus démunis mais également à proposer un moment de convivialité au chaud. Elle est proposée à toutes et tous, sans discrimination ni restriction. Une trentaine de bénévoles contribue à cette action.

Concernant l'hébergement d'urgence, le besoin a beaucoup évolué ces dernières années. Un nouveau projet verra le jour en 2025, avec un bâtiment offrant un hébergement avec encadrement social, ouvert 24h sur 24, et 7 jours sur 7. Il permettra d'accueillir environ 130 personnes par année. Ce projet est mené en partenariat avec la Ville de Lancy. Le bâtiment est financé entièrement grâce à la recherche de fonds.

Concernant l'hébergement relais, on constate une baisse de la moyenne d'âge des personnes accueillies. Le travail de la Virgule porte ses fruits, 50% environ des bénéficiaires retrouvent un logement pérenne et/ou un travail.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Le lien entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement relais est privilégié, afin de soutenir les bénéficiaires d'une manière individualisée, pour une réinsertion durable.

La Ville de Lancy participe au financement par une mise à disposition de locaux et le versement d'une subvention annuelle. A cela s'ajoute la contribution des résidents. Le solde est couvert grâce à un important travail de recherche de fonds de la part du comité.

Lors du renouvellement du contrat de prestation, une adaptation de la contribution de la Ville de Lancy sera discutée, au vu de la hausse importante des activités et des charges de l'association.

La Virgule fêtera ses 30 ans le 9 novembre prochain, à la Ferme Marignac, avec de nombreuses animations, exposition photos et repas, le tout géré par l'équipe, les résidents et le comité.

La question de la LAPSA (nouvelle loi sur l'aide aux personnes sans abri) est ensuite abordée. Avec son entrée en vigueur, une nouvelle collaboration entre le canton et les communes a été définie. Une plateforme de coordination est mise en place à laquelle participent Mme Moyard et M. Künzi. Mme Moyard explique, qu'avec le nouveau projet qui aboutira en 2025, la Ville de Lancy sera la première commune, hors Ville de Genève, à proposer un cadre d'hébergement d'urgence qui entre dans le cadre de la LAPSA. Dans ce contexte, Lancy, à travers la Virgule, deviendrait allocataire, bénéficiant d'une nouvelle péréquation intercommunale.

La LAPSA impose certains critères, comme une ouverture annuelle, une durée d'hébergement d'urgence de maximum 30 jours sur une année, et un accueil de nuit uniquement. Des négociations sont en cours concernant ce dernier critère. La LAPSA permettra de financer uniquement les 11 places créées dans le nouveau pavillon, répondant à ces critères. La Virgule restera néanmoins libre de continuer à proposer des prestations plus étendues.

b) Présentation des conclusions de la démarche Demain Seniors

La démarche participative Demain Seniors a été menée avec succès, en présence des seniors, des autorités, des représentants des différents groupes politiques, des collaboratrices et collaborateurs du SASL et des associations lancéennes. L'objectif est de construire une politique publique spécifique à l'attention des seniors et de déterminer des mesures concrètes.

De nombreuses mesures sont déjà en place, mais il s'agit de les ancrer dans une politique publique, où les seniors seront au centre.

Trois axes ont été dégagés : les questions de gouvernance, l'information/communication et les niveaux de participation. Les questions de l'habitat, de la mobilité, d'un maintien de l'autonomie, des aménagements urbains ont été discutées. De là se définiront des projets concrets, avec une mise en place prévue déjà en partie en 2025, puis sur les années à venir.

La volonté du SASL est de créer un pôle senior, afin de marquer l'importance de ce domaine d'activités propre. Un poste de déléguée aux aînés sera créé, par la promotion d'une collaboratrice actuelle, et un budget de fonctionnement propre sera établi.

Plusieurs dispositifs sont imaginés : création d'une structure de pilotage, développement de prestations dans les quartiers sur l'ensemble du territoire, un développement des moyens de communication (communication spécifique pour les seniors), le renforcement du partenariat avec les acteurs de la santé, le développement des actions pour les proches-aidants, la création d'une charte communale par rapport aux projets intergénérationnels.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Des projets concrets émergent, comme la mise en place d'une permanence d'intégration numérique, des ateliers-cuisine intergénérationnels, une campagne de communication positive à propos des seniors, afin de valoriser cette étape de vie, des réflexions sur la question de l'insécurité des aînés dans l'espace public, ou encore le transport de personnes à mobilité réduite.

Les impacts budgétaires de ces projets et dispositifs seront discutés lors d'une prochaine commission.

10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN

Divers

=====

Fête de l'abeille :

Mme Bogenmann annonce que la Fête de l'abeille est prévue ce samedi avec l'inauguration de la promenade de la Salamandre, la remise du prix Colibri, un spectacle de cirque et de musique se déroulera pour célébrer le début de l'automne. Ce beau programme se trouve sur le flyer.

Mosaïque urbaine :

Mme Bogenmann annonce que cet événement est destiné à présenter au public les questions relatives au patrimoine de Lancy.

Au programme : deux expositions, cinq soirées, un atelier et trois balades (visant à explorer le patrimoine naturel), des tables rondes et des projections de films, entre autres découvertes se trouvant sur le flyer.

Sortie du service de l'environnement :

M. Hasler informe que le service (en particulier les jardiniers), se rendra à la Chaux-de-Fonds en octobre (sous l'initiative du Conseiller administratif). Cette visite s'inscrit dans le cadre de la replantation à la Chaux-de-Fonds. Les bénéficiaires des ventes de plantons réalisées lors de la fête du jardin seront utilisés pour l'acquisition de nouvelles plantes.

11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE

a) PLQ Chapelle Gui – Planification test

=====

Des intervenants de l'Office de l'urbanisme et un représentant du bureau d'architecture mandaté présentent le résultat de la planification-test du PLQ de Chapelle-Gui.

L'actuel quartier est composé majoritairement de maisons individuelles, avec des zones très variées dans son pourtour (future patinoire, gare, nouvelles habitations collectives, etc.).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

Ce quartier est en zone 3. Le plan directeur de quartier date de 2007. Une première version du PLQ date de 2015-2020. Cette version a été suspendue à la suite de la forte augmentation des contingents d'élèves et à l'abandon d'un parking P+R. Une deuxième version a émergé en 2020-2021 comprenant une école.

Ils présentent les éléments invariants dont on doit tenir compte : mésobromion, axe central, place haute, l'école, etc.

L'accent est mis sur le processus de dialogue entre les participants. Avoir des experts qui œuvrent ensemble autour d'un projet sans être mis en concurrence est déjà un élément-clé de cette planification-test.

Un groupe de suivi a permis d'assurer le bon fonctionnement du processus.

Le processus de concertation a démarré en mars 2023. Quatre séances de concertation et cinq ateliers ont été menés. Le collège d'experts a fait les choix pour l'image directrice finale.

S'agissant du résultat, les gabarits d'immeubles ont été respectés pour rester dans le cadre contraignant du quartier. Le phasage restait incertain en particulier au vu des doutes qui subsistaient sur les intentions de certains propriétaires.

L'arborisation est préservée pour les cordons existants. La prairie mi-sèche a pu être préservée. Un cœur végétal en plus donne à ce projet un intérêt environnemental particulièrement positif. La pleine terre atteint par ailleurs 40%.

Un maillage pour la mobilité douce avec des liaisons Est-Ouest rend les trajets agréables.

Une attention a également été portée sur les espaces publics et les espaces libres, entre autres pour garantir des vues et des îlots de fraîcheur.

L'école est envisagée dans un espace qui pourrait devenir un « pôle enfance » avec d'autres activités pour les enfants.

Deux bâtiments assez hauts sont envisagés dans la partie Nord (R+19 et R+26). Cela devrait respecter la cohérence avec les alentours. Les autres bâtiments devraient être plus bas.

Un accès serait encore possible pour les TIM des propriétaires des logements qui sont encore au cœur du quartier. C'est la situation par phase qui génère cet aménagement.

Les points d'attention sont :

- La hauteur des deux bâtiments au Nord qui peut provoquer une perte d'ensoleillement, sa cohabitation avec le PAV, etc. Les experts ont recommandé de faire un concours d'architecture pour ces bâtiments bien qu'éviter un concours permet de ne pas ralentir le processus.
- La Charte des quartiers en transition qui relève les éléments à améliorer dans ce projet, en particulier en termes d'énergie, etc.

Le rendu est en voie de stabilisation. Il s'agit de garder la dynamique et d'éviter de relancer des débats avec les professionnels.

Il est prévu de présenter ce résultat à la population qui a été consultée encore en 2024.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

L'avant-projet de PLQ devra ensuite être entamé. Les bases sont solides et l'OU a déjà transmis des retours. Ils demandent aux élus de transmettre également leur détermination pour rester dans un travail constructif et collectif.

Il s'agira d'être plus fins sur la volumétrie en particulier par rapport au PAV, par rapport aux demandes des sociétés civiles qui questionnent les hauteurs et l'articulation des bâtiments qui peuvent restreindre des vues, ainsi que les voies cyclistes, etc. Les échanges seront moins approfondis que dans la phase précédente, mais ils y tiennent pour avoir un PLQ mûre et acceptable pour tout le monde.

Il faut compter encore 3 ans de travail avant de pouvoir soumettre le PLQ à l'approbation du Conseil municipal. Cette formalisation se fait conjointement entre les services cantonaux et les services de la commune.

Une maquette du quartier est observée par les commissaires.

Une question est posée sur la position de l'école et sur les contingents d'élèves. Par rapport aux difficultés foncières, il a été décidé de la placer à cet endroit, dans un périmètre maîtrisé par la commune, pour éviter des difficultés supplémentaires. Au départ, il était envisagé de la placer ailleurs, mais il y a eu des objections de la part des acteurs concernés. Pour l'urgence, il est répondu que l'école devrait être construite rapidement une fois le PLQ entré en force. C'est par conséquent une construction urgente, dans le sens qu'elle doit être finalisée pour 2029.

Un commissaire soulève les aspects séduisants du projet et en particulier les aspects environnementaux. Il regrette cependant la densité et les volumes de ces constructions et demande si les perspectives sont pensées de manière globale avec les zones voisines. Il est répondu que l'équilibre a été recherché dans ce projet. Le site est emblématique car il est à côté de la gare du CEVA et il ne faut pas négliger les futurs besoins de ce quartier. Il fallait marquer les enjeux de ce territoire. Les parties voisines du quartier vont beaucoup changer par des grandes constructions. Ce quartier s'inscrira dans cet ensemble et cette intensité.

Il est évoqué que ce quartier est plus une localité au vu de son évolution. C'était un petit quartier et devient une localité dense et active. Le projet de la patinoire est important et Chapelle-Gui doit trouver sa place dans ce contexte.

Il est également relevé que l'indice d'utilisation des sols (IUS) est de 2.0 et il n'est pas envisagé de réduire le taux car les promoteurs risquent fort de s'y opposer au vu des investissements déjà réalisés.

Sur question, il est évoqué que les services de la commune visent des bâtiments qui pourront s'agrandir pour répondre aux futurs contingents d'élèves. Il est précisé que les annonces des contingences sont toujours incertaines.

Pour répondre à un commissaire au sujet des bâtiments hauts, il est expliqué que le sujet de la densité a été largement abordée dans les séances de concertation. Les participants étaient souvent peu enthousiastes face à la hauteur des bâtiments. Beaucoup comprenait le besoin de densifier mais il faut tenir compte qu'il va falloir convaincre de la position du curseur.

Sur question, il est indiqué que la mixité des logements a été abordée dans le processus de concertation. Les liens entre les zones du quartier ont été appréciés et permettent d'éviter des cloisonnements.

Le mésobromion est intégralement sauvegardé, mais son environnement va être modifié et la question de sa survie ou de son évolution se pose. L'OCAN doit encore vérifier si le type du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

mésobromion est bien inscrit dans la protection fédérale. Pro Natura est impliqué également sur ce sujet. Sans certitude sur son évolution ou sa surface, il a été décidé de préserver l'ensemble de la surface. Il est assuré que cette prairie ne servira pas de cour de récréation. Il est nécessaire de voir comment cela va évoluer pour réajuster le projet si nécessaire.

Il demande enfin si malgré l'opposition de certains propriétaires de vendre leur parcelle, le projet fonctionne globalement. Il est répondu qu'il reste uniquement deux propriétaires qui ne veulent pas partir pour le moment, mais ils ont exprimé leur intention de partir à terme. Cela fonctionne donc par phase.

Sur question sur la société civile qui a participé à la concertation, il est expliqué que des membres de la société civile, dont un représentant de l'association du quartier, ont également participé aux groupes d'experts. Ils parlaient en leur nom propre cependant. Ils nourrissaient les échanges. Ils étaient intégrés dans chaque étape et cela évitait de donner une impression de « boîte noire » pour les aspects techniques vus au sein des groupes d'experts.

Une commissaire demande comment ont été conçus les plans de mobilité de ce quartier. Il est répondu que les services cantonaux voulaient proposer des plans calibrés avec nettement moins de stationnement pour les TIM au vu de la desserte large en transports publics. Il n'y a par exemple pas de stationnement pour les commerces. Ils tiennent compte de l'évolution des usages. Les options de desserte sont issues des premiers projets de PLQ et certaines ont été maintenues pour faciliter les espaces et les accès en lien avec la patinoire. Il est reconnu qu'il y a encore un travail à faire, en particulier de conviction. Ils sont convaincus que cela répond aux futurs besoins de la population en restant raisonnable. Il y a principalement un axe routier. Le ratio du nombre de stationnements est beaucoup plus bas que le ratio habituellement admis. Des mesures d'accompagnement seront nécessaires, comme l'instauration du vélo-partagé, etc.

Sur question par rapport aux dimensions écologiques (Quartier en transition), il est précisé que les 24 indicateurs ont été déterminés de manière transversale pour éviter d'avoir un seul type de critères. Les critères moins bons doivent servir à de futurs échanges et des affinements du projet. Ils sont aussi à mettre en perspective de manière plus globale. Certains critères soulignent ce qui est à améliorer.

Suite à une dernière intervention, il est répondu que le Canton réfléchit actuellement à d'autres modèles d'écoles qui seraient moins gourmands en surface et plus adaptatifs.

b) Divers

=====

- Mosaïque urbaine du 27 septembre au 6 octobre 2024 : dix jours d'événements autour du patrimoine au sens large. Le programme est remis aux commissaires.
- Il est annoncé que M. Galland et Mme Buffello vont quitter leur fonction. Mme Bogenmann sera cheffe de service ad interim.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

12) COMMISSION DES TRAVAUX, SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024 – RAPPORTEURE : M. PHILIPPE BONVIN

Divers

=====

Tags :

Le nettoyage de ces murs tagués le long des routes à Lancy, notamment ceux situés le long de la route de Chancy en direction de Tivoli, dépend du régime de propriété des murs (privés, publics, etc.). C'est donc au propriétaire de décider s'il souhaite les faire enlever ou porter plainte. Quant aux tags se trouvant sur des bâtiments appartenant à la Ville, c'est le service de l'environnement qui s'en charge. La meilleure façon d'éviter les tags est de collaborer avec des artistes graffeurs pour créer des fresques.

Travaux au carrefour des Esserts :

Concernant le carrefour des Esserts et les travaux en cours, une modification des voies a été effectuée par l'OCT pour améliorer la circulation des bus au carrefour des Esserts. Des ajustements ont été faits pour permettre une meilleure fluidité des bus, qui sont désormais capables de circuler sans être arrêtés par les voitures tournant au carrefour. Cette mesure est actuellement à l'essai. Une demande pourra être écrite à l'OCT.

Passerelle :

Le projet de la passerelle n'est toujours pas terminé mais cela ne ressort pas de Lancy. Certains éléments doivent encore être réglés, comme la pose des barrières en baïonnettes, non prévue dans le projet initial.

Par ailleurs, la Ville s'était mise d'accord sur un coût de Fr. 250'000.-- tandis que les mandataires demandent plus de 2 millions de francs.

13) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER

a) Présentation du programme du service de la culture pour la période septembre à décembre

=====

M. Estrada Munoz a présenté un programme culturel riche pour la commune, comprenant près de 380 événements prévus jusqu'à fin décembre 2024. Les activités, adaptées à tous les âges (de 0 à 99 ans), incluent des spectacles, des ateliers et des expositions, avec une moyenne de 1,5 activité par jour. La bibliothèque contribue avec 29 événements, incluant des clubs de lecture et des ateliers sur divers thèmes.

L'exposition actuelle à la Ferme de la Chapelle, réalisée par Sabrina Fernandez Casas, traite des relations entre la suisse et la Galice et connaît un grand succès avec de nombreuses visites scolaires. D'autres expositions et événements artistiques sont également programmés, notamment avec des artistes de différents horizons.

Des questions ont été posées sur la communication autour des concours d'écriture et des concerts, soulignant l'importance d'informer les établissements scolaires. M. Estrada Munoz a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

confirmé la volonté d'améliorer cette communication. Enfin, un techniscéniste a été recruté pour optimiser la logistique des événements, et un dispositif d'hébergement d'artistes a été instauré, qui connaît un bon taux d'occupation.

b) Divers

=====

15 octobre : présentation du budget 2025

5 novembre : auditions de l'association Lancy d'Autrefois et du festival Plein-les-Watts

21 janvier : bilan 2024 du service culturel et audition de Zic Zag Zoug

18 mars : audition de l'Embassy of Foreign Artists

Proposition de monnaie virtuelle

M. Daher propose une monnaie technologique pour soutenir l'économie locale, inspirée par le modèle de Lugano. Les clients recevraient des tokens en retour de leurs achats, utilisables uniquement dans les commerces locaux. Des discussions sont en cours pour explorer sa faisabilité, bien que des compétences en blockchain soient nécessaires.

Rallye culturel

M. Haas évoque un projet de rallye alliant culture et découverte de la ville. Un site internet et une application avec QR codes sont en développement pour enrichir l'expérience culturelle.

Objet culturel à Praille-Acacias-Vernets

Discussions sur un équipement culturel à proximité du nouveau bâtiment de la banque Pictet, à réaliser dans 6 à 7 ans.

Référendum zéro pub

Une séance supplémentaire pourrait être nécessaire en fonction du résultat du vote en novembre concernant l'affichage publicitaire.

Fonds d'art visuel

La Présidente propose d'informer la commission sur ce fonds, qui soutient divers projets artistiques dans la commune. Une présentation pourrait être ajoutée à l'ordre du jour.

Ces points témoignent d'une volonté d'encourager la culture locale tout en innovant dans la gestion économique et culturelle de la commune.

POINTS FINAUX

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Haas : à la fin de l'été passé, j'avais déposé une question écrite sur la pertinence de certains emplacements des petits îlots de repos végétalisés. C'était la première année où ils avaient été installés. Il y avait quelques endroits où la pertinence de l'emplacement et l'utilisation avaient aussi posé quelques problèmes. Je voulais juste relever que les cinq nouvelles localisations de cette année étaient beaucoup plus adéquates et que du coup j'y ai vu beaucoup plus de gens en profiter. Je voulais remercier les services concernés d'avoir fait l'effort de remettre en question ces endroits.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

M. Antich : j'ai eu l'occasion, il y a à peu près deux semaines, de trébucher sur le nouvel éco-point qui est en face de la Mairie, juste à côté de la salle communale. Je me suis rendu compte à cette occasion qu'il avait été refait et qu'il y avait un aplanissement qui avait été effectué, sauf qu'en trébuchant dessus, je me suis fait un peu mal au genou. Du coup je me suis dit que si c'était une personne âgée et non un jeune quarantenaire comme moi, elle aurait pu se faire encore plus mal. Je voulais savoir s'il était possible de trouver une solution, mettre un peu d'enrobé, pour faire en sorte de ne plus avoir ces espèces de marches comme on a à la place des Ormeaux, ou alors une signalisation. En tout cas, quand l'éclairage est faible, la nuit, je n'ai rien vu et je me suis fait assez mal.

Mme Kashef : j'ai une petite question pour Mme Gachet, par rapport à la Commission de la sécurité qu'on n'a pas eue depuis le 27 mars 2024. Cela ne fait pas longtemps que j'y siége, cela fait un an, et j'ai découvert le 2 octobre la création d'un nouveau service tout en un. Je me suis dit que j'avais loupé une information et j'ai relu les procès-verbaux depuis que j'y siége. En fait la seule fois où il avait été question du diagnostic local de sécurité, il n'avait pas été question qu'il allait y avoir la création d'un service tout en un, avec tout le monde regroupé au même endroit, et non plus qu'on allait avoir un nouveau chef de la sécurité. Je ne l'ai pas vu dans les procès-verbaux que j'ai relus attentivement pourtant depuis en tout cas le 4 octobre, la date depuis laquelle je siége. Il n'y a eu que trois de commissions de la sécurité depuis le 4 octobre 2023. Je me questionnais un petit peu et j'étais agréablement surprise de découvrir, parce que c'est quand même une bonne nouvelle, simplement je l'ai découvert dans les médias et je voulais savoir comment cela se fait.

M. Vergain : j'aimerais revenir sur un problème dont j'ai déjà parlé l'année passée, peut-être même l'année d'avant. Quand on sort de la Mairie, que ce soit nous ou n'importe qui qui passe, la nuit revient très rapidement. Je sais qu'à Lancy il va y avoir beaucoup de projets pour l'éclairage, économique, et tout ce qu'on veut, mais les pavés, eux, ils bougent, et c'est un peu casse-figure. Quand pourra-t-on avoir peut-être un éclairage intelligent afin qu'on n'ait pas besoin de prendre une lampe frontale, que j'ai oubliée de prendre ce soir, pour pouvoir sortir sans risquer de tomber par terre.

Mme Gachet : concernant les Commissions de la sécurité, les annonces ont été faites en plénière sur la réorganisation. Il y a eu différentes informations qui ont été données suite aux différents audits, suite aux enquêtes administratives. Les informations ont été faites en plénière dès lors que cela concernait l'ensemble de votre Conseil.

Le nouveau chef de service est arrivé le 1^{er} juillet. Le temps qu'il enfile son costume de chef de service, on sera prêt pour le 30 octobre. Il est maintenant réellement propriétaire de l'ensemble de son service et il est capable aujourd'hui de vous présenter sa vision, la réorganisation du service aussi qui aura des implications en termes de déplacements, de déménagements idéaux qu'on souhaiterait faire du côté de la Maison de la sécurité. Tout le pôle s'est mis en place depuis son arrivée et c'était un peu tôt de vous le présenter au mois de septembre. Là on est prêt, mais l'information était probablement lacunaire sur nos objectifs et la manière dont on voulait se projeter, puisque c'est réellement un mandat qu'on lui a confié dès son arrivée. L'annonce sur la réorganisation, la fusion finalement de la police municipale et du service de la protection à la population a été faite vers avril-mai et l'information complète vous sera faite en commission du 30 octobre.

M. Bonfanti : M. Antich, je suis navré de cette situation. Je vais regarder avec le service de l'environnement ce qui peut être fait pour améliorer la situation sur ce périmètre.

Par rapport à l'éclairage public à la sortie de la Mairie, vous n'êtes pas le premier à me le dire. J'espère que vous serez le dernier par contre à me le dire. Je vais regarder s'il est possible d'ajouter un éclairage, je vois bien le côté sombre du périmètre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

J'en profite pour rappeler qu'il y a toute une réflexion qui est en train d'être faite sur la rénovation du parc de la Mairie. Donc, évidemment, on va en tenir compte dans cette rénovation. On va devoir revoir tout le concept d'éclairage de ce parc.

On va allumer temporairement le périmètre qui pose problème, mais quand on aura de gros travaux, il y a des chemins qui vont potentiellement disparaître, d'autres qui vont voir le jour avec de nouveaux éclairages et on espère que ce seront des éclairages intelligents.

M. Colleoni : je peux clôturer la séance et nous nous retrouvons le jeudi 21 novembre, même heure, même lieu.

La séance est levée à 22h00

Membre du Bureau :

Armando Couto

Le Président :

Michele Colleoni

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 octobre 2024

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.